



PARC NATIONAL DU CANADA

# VUNTUT

*Plan directeur*



Parcs Canada Parks Canada

Canada



# Parc national du Canada Vuntut

## Plan directeur

Avril 2004



Visitez le site Internet du parc national du Canada Vuntut à l'adresse  
[www.pc.gc.ca/vuntut](http://www.pc.gc.ca/vuntut)

*Photo de la page couverture : Vue de la rivière Old Crow vers le contrefort des monts  
Britanniques, en direction nord, Roberta Bondar ©*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2004  
N° de catalogue : R63-280/2004F  
ISBN : 0-662-87894-9

*This publication is also available in English*

## Avant-Propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le cœur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation au bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Vuntut. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada, le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, le gouvernement des Gwitchin Vuntut de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du parc national du Canada Vuntut.

A handwritten signature in dark ink that reads "David Anderson". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

David Anderson  
*Ministre de l'Environnement*



# Libellé de la recommandation

## Parc national du Canada Vuntut

L'approbation du présent plan est recommandée par :

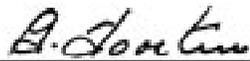
Au nom de Parcs Canada :



Alan Latourelle  
Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada



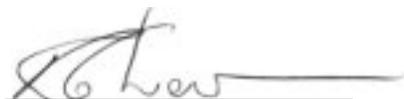
Nikita Lopoukhine  
Directeur général  
Parcs nationaux



Gaby Fortin  
Directeur général  
Ouest et Nord du Canada

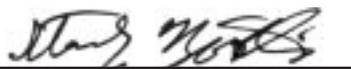


Ken East  
Directeur  
Unité de gestion du Yukon



Robert Lewis  
Directeur  
Parc national du Canada Vuntut

Au nom du Conseil des ressources renouvelables du  
Nord du Yukon :



Stanley Njootli  
Président  
Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon



Au nom du gouvernement des Gwitchin Vuntut :



Joe Linklater  
Chef  
Gwitchin Vuntut





## Remerciements

Entrée en vigueur en 1995, l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut a permis de créer le parc national du Canada Vuntut. Au cours des deux dernières années, les employés du gouvernement des Gwitchin Vuntut, du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et de Parcs Canada ont fait montré une grande diligence en vue de préparer le premier plan directeur de ce parc.

Tout d'abord, à tous ceux et celles qui ont contribué au plan directeur – en particulier les aînés, le personnel du gouvernement des Gwitchin Vuntut, les membres du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et les employés de Parcs Canada qui ont participé activement aux activités de planification – nous vous remercions de votre apport et des idées que vous avez mises de l'avant, car elles ont été la clé du succès de l'équipe de planification.

Nous tenons aussi à souligner le dévouement dont a fait preuve l'équipe de planification et nous la remercions de tous ses efforts. Tout au long du processus de planification, l'équipe a en effet fait montre de réflexion et d'une vision remarquable lorsqu'il s'agissait de soumettre nos positions à l'examen du public.

Dans le respect les uns des autres, les membres de l'équipe se sont mis à l'écoute du public – en particulier des aînés et des jeunes – en vue d'élaborer un plan qui soit compris et appuyé par le plus grand nombre de personnes possible.

L'équipe avait à la tête Anne Landry, planificatrice de gestion du Yukon pour Parcs Canada, qui a mis au point un processus pour que tous les participants puissent contribuer pleinement aux activités. Nous la remercions et nous lui exprimons toute notre admiration.

Nous remercions William Josie et Dennis Frost pour leur esprit de décision et leur vision, qui ont donné naissance à un document dont se serviront les citoyens d'Old Crow et du Canada pendant de nombreuses années à venir. Nous leur transmettons notre profonde gratitude.

Graham Baird, John Joe Kaye, Rhonda Markel, David Henry, Darius Elias, Margret Njootli et Isaac Anderton ont contribué grandement à la réalisation de ce plan grâce à leurs bagages d'expériences toutes aussi variées les unes que les autres. C'est cette diversité qui a permis de créer un document que nous pouvons tous utiliser en toute fierté.

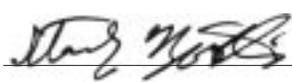
Nous sommes convaincus que, grâce à ce plan directeur, le parc restera en santé pour appuyer les Gwitchin Vuntut, aujourd'hui et demain. Il sera géré dans le contexte de l'écosystème élargi et offrira d'excellentes occasions aux Canadiens et Canadiennes d'approfondir leurs connaissances sur les Gwitchin Vuntut et de faire l'expérience d'une région remarquable du Nord canadien.

Toujours dans l'esprit de la gestion coopérative, nous nous engageons maintenant à mettre en oeuvre ce premier plan directeur pour le parc national du Canada Vuntut.

Mahsi Cho



Joe Linklater  
Chef  
Première nation des  
Gwitchin Vuntut



Stanley Njootli  
Président  
Conseil des ressources  
renouvelables du Nord du Yukon



Robert Lewis  
Directeur  
Parc national du Canada Vuntut

# Table des matières

Résumé .....	iv
<b>1.0 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 But du plan directeur .....	1
1.2 Processus d'élaboration du plan directeur .....	2
1.3 Création du parc .....	3
1.4 Raison d'être et objectifs du parc .....	3
1.5 Cogestion .....	4
<b>2.0 Contexte de planification .....</b>	<b>7</b>
2.1 Cadre régional .....	7
2.2 Historique de l'utilisation du territoire .....	8
2.3 Description du parc .....	11
2.4 Gestion écosystémique .....	12
<b>3.0 Vision du parc .....</b>	<b>13</b>
<b>4.0 Protection de l'intégrité écologique .....</b>	<b>15</b>
4.1 Introduction .....	15
4.2 Agents d'agression environnementaux .....	16
4.3 Surveillance, espèces en péril et intégration régionale .....	20
4.4 Coexistence des Gwitchin Vuntut avec la terre .....	24
4.5 Indicateurs de l'intégrité écologique .....	25
4.6 Communications au sujet de l'intégrité écologique .....	29
<b>5.0 Protection des ressources culturelles et paléontologiques .....</b>	<b>31</b>
5.1 Ressources culturelles .....	31
5.2 Ressources paléontologiques .....	31
<b>6.0 Activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut .....</b>	<b>35</b>
<b>7.0 Gestion de la fréquentation et de la recherche .....</b>	<b>39</b>
7.1 Interprétation et diffusion externe .....	39
7.2 Tourisme patrimonial .....	42
7.3 Services et installations pour les visiteurs .....	44
7.3.1 Services commerciaux pour les visiteurs .....	45
7.4 Recherche .....	47
7.5 Accès aérien .....	48
7.6 Évaluation des risques et sécurité publique .....	49

## Table des matières – suite

<b>8.0</b>	<b>Administration et opérations</b> .....	<b>51</b>
<b>9.0</b>	<b>Zonage du parc et création de réserves intégrales</b> .....	<b>55</b>
9.1	Système de zonage des parcs nationaux .....	55
9.2	Zone I – Préservation spéciale .....	56
9.3	Zone II – Milieu sauvage et création de réserves intégrales .....	56
<b>10.0</b>	<b>Priorités de la mise en oeuvre</b> .....	<b>59</b>
<b>11.0</b>	<b>Résumé de l'évaluation environnementale</b> .....	<b>63</b>
11.1	Aperçu .....	63
11.2	Analyse et évaluation des répercussions .....	64
11.3	Effets cumulatifs .....	67
11.4	Décision .....	67
<b>Annexe A</b>	.....	<b>69</b>
	Modèle d'écosystème pour le parc national du Canada Vuntut .....	70
 <b>Cartes et figures</b>		
Carte 1.	Cadre régional .....	9
Carte 2.	Parc national du Canada Vuntut .....	10
Carte 3.	Zonage du parc .....	57
Tableau 1.	Mesures clés et résultats attendus face aux agents d'agression environnementaux .....	18
Tableau 2.	Indicateurs de l'intégrité écologique .....	26
Figure 1.	Modèle d'écosystème pour le parc .....	70

## Résumé

Le parc national du Canada Vuntut a vu le jour le 14 février 1995, à la suite de la conclusion de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Cette revendication territoriale prévoit une gestion intégrée du territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut, « le peuple parmi les lacs ». Si l'ensemble de leur territoire traditionnel revêt beaucoup d'importance pour les Gwitchin Vuntut, le secteur qui se trouve dans le parc national Vuntut constitue en soi un élément particulier et unique de leur patrie ancestrale. Le parc national du Canada Vuntut, d'une superficie de 4 345 km<sup>2</sup>, est l'un des maillons d'une chaîne d'aires protégées qui s'étend de la mer de Beaufort à la mer de Béring. Il fait partie de la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow, et borde le parc national Ivvavik, au nord, et la Réserve faunique nationale de l'Arctique, en Alaska, à l'ouest.

Le parc présente plusieurs caractéristiques exceptionnelles, dont le tiers nord de la plaine Old Crow (les terres humides les plus importantes au Yukon et les seules désignées comme telles en vertu de la Convention de Ramsar), des portions du territoire de migration printanière et automnale de la harde de caribous de la Porcupine, les clôtures à caribous et d'autres sites archéologiques importants ainsi que des sites paléontologiques d'importance internationale le long de la rivière Old Crow. Les liens qu'entretiennent depuis toujours les Gwitchin Vuntut avec la terre et l'importance de la région comme vestige du paysage béringien sont d'autres éléments qui font du parc un endroit particulier.

Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon (CRRNY), le gouvernement des Gwitchin Vuntut (GVG) et Parcs Canada partagent tous la responsabilité de gérer ce parc national. En sa qualité de commission publique, le Conseil des ressources renouvelables est appelé à formuler des recommandations à l'intention du ministre responsable de Parcs Canada concernant toutes les questions liées à l'aménagement et à la gestion du parc national Vuntut. Le gouvernement des Gwitchin Vuntut s'occupe de son côté de protéger le style de vie des Gwitchin Vuntut et de voir à ce que leurs droits soient reconnus et conservés. Quant à Parcs Canada, il voit à la gestion et à l'exploitation du parc en général.

Par le biais de ce parc national, Parcs Canada cherche à protéger à tout jamais un secteur représentatif de la région naturelle du Nord du Yukon, pour ainsi amener les gens à comprendre la région, à l'apprécier à sa juste valeur et à en profiter de manière à la laisser intacte pour les générations à venir. L'Agence vise aussi à reconnaître l'histoire et la culture des Gwitchin Vuntut et à protéger les utilisations traditionnelles et courantes que fait cette première nation du parc.

Ce plan directeur est le premier document du genre à être élaboré pour le parc national du Canada Vuntut; il présente la vision générale établie pour les 15 à 20 prochaines années et il donne l'orientation stratégique à suivre en ce qui concerne la gestion du parc au cours des cinq à dix prochaines années. Des lignes directrices de gestion provisoires (approuvées en 2000) ont jeté les assises du processus d'élaboration de ce plan directeur. L'équipe de planification était composée de représentants du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, du gouvernement des Gwitchin Vuntut et de Parcs Canada. L'équipe a consulté les partenaires, les intervenants et les personnes intéressées tout au long du processus.

L'intégrité écologique est à l'avant-plan de tous les aspects de la gestion du parc. À l'heure actuelle, le parc possède un degré élevé d'intégrité écologique, mais les principaux agents d'agression auxquels il est soumis, notamment les changements climatiques et le transport

de substances toxiques sur de longues distances, sont de nature nationale ou internationale. Les mesures clés qui seront prises pour favoriser l'intégrité écologique sont les suivantes : mettre au point un programme de surveillance écologique pour le parc, reconnaître le rôle important des connaissances traditionnelles pour la gestion de l'intégrité écologique et du parc, et favoriser l'intégration régionale. La totalité du parc est classée zone I ou zone II, et une réserve intégrale sera créée sur les trois quarts de sa superficie. Parcs Canada prendra aussi des mesures pour veiller à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles et paléontologiques du parc.

Étant donné qu'il se trouve dans une région éloignée, le parc reçoit très peu de visiteurs, et on s'attend à ce que les taux de fréquentation demeurent bas dans l'avenir prévisible. Un centre d'accueil sera aménagé à Old Crow en collaboration avec les partenaires de Parcs Canada pour mettre en oeuvre les programmes d'interprétation et pour répondre aux besoins de tous les visiteurs qui se rendent sur le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. La diffusion externe, notamment par le biais d'outils comme le site Internet du parc, occupera également une place importante.

Ce plan directeur fait état des mesures clés à prendre concernant les activités des visiteurs en vue de fournir toute une gamme de possibilités adéquates tout en préservant le caractère sauvage du parc. Vu la richesse du patrimoine culturel du parc, les visiteurs seront encouragés à recourir aux services d'un guide pour leurs déplacements dans le parc. Certaines activités guidées permettront de créer des possibilités économiques pour les Gwitchin Vuntut.

Une courte section sur les priorités de mise en oeuvre souligne les mesures qui seront prises au cours des deux premières années de la mise en oeuvre du plan. Nous produirons également des rapports annuels pour faire état des progrès réalisés au chapitre de la mise en oeuvre du plan.

## Résumé – (en Gwich'in)

Zhat Canada gwizhit February 14, 1995 dai' tr'oochit Jii nan thok natr'iniin'aii aii jii nan eenjit tr'agiikkeh ts'at gwidinidhat'oo lat t'iinch'uu. Aii nan eenjit tr'agiikkeh aii Vuntut Gwitch'in kat nats'oo yeenoo dai' gogwiindai' k'it vaak'aanaatyaa eenjit gigiikkeh. Aii yeenoo dai' gwats'at nats'oo nan kak gogwiindai' aii Vuntut Gwitch'in kat gooveenjit gwiintsii gooveegoo'aii, jii nijin nan thok natr'iniin'aii aii jii Vuntut Gwitch'in kat yeenoo dai' gwats'at giikak ts'at giyyeendi' gogwiindai' ts'at gwiintsii veegoo'aii. Jii nan thok natr'iniin'aii chan 4,345 km ahchii ts'at ch'izhii nan thok natr'iniinlii lat t'iinch'uu aii lat chan yeendak nahn kak gwa'an chuu choo gwats'o' nii'ee, ts'at chan Vuntut nan k'anaatii lat chan t'iinch'uu. Aii ch'ineekaii nijin nan thok naganiin'aii ts'at nijin vadzaih eedigii, Alaska gwizhit, ts'at Vuntut nan thok naganiin'aii aii vitLyaa nihLeekkeh niint'aii.

Jii Vuntut nan thok natr'iniin'aii jii kat dee eenjit vik'anaatii, zhat Yukon gwizhit aii nijin nin gwandaii, dhzii tsal, nin tsal, ch'itthaii, ts'at jii nan vakak van ts'at chuu goonlii ts'at jii Ramsar convention vatrahnyuu aii jii nan akoonch'ii kat vik'eehaantyaa eenjitLineegaadal ch'adahn nan kak gwa'an tthak Lineegaadal ts'at zhat Yukon gwizhit jii nan zri' k'eegahaandak ts'at jii nan chan giyahdandaii ts'at vik'eehantyaa nihtsa'ahthat. Ts'at chan zhat dee'an chan vadzaih sreendit ts'at khaiits'o' neehaa'oo ts'at chan Vuntut Gwitch'in kat

yeenoo dai' gwats'at nan kak gogwiindai' ts'at nan gwiintl'oo t'iinjahgaachy'aa, ts'at vakak chan tthaŁ leii goonlii, ts'at Chyahnjik gwinjik chan tth'an, yeenoo dai' gwats'at k'i'deechi' goonch'ii kak shik kagaantii ts'at giik'eehaandak. Aii eenjit tthak dee jii nan thok natr'iniin'arii.

Jii North Yukon Renewable Resource Council, Vuntut Gwitch'in, ts'at jii juu Nan thok natr'iinlii ts'o' kagwaadhat jii tik kat dee jii nan thok natr'iin'arii nats'oo jii nan vik'eehaantyyaa ts'at deetr'ahahyaa eenjit goot'it goo'arii. Jii NNRRRC jii eenjit zhat gajilk'ii kat jii Minister kat khan nits'oo jii nan k'atr'anahtyaa hah gogwaandak. Jii Vuntut Gwitch'in kat jii nan thok natr'iniin'arii deetr'ahahyaa ts'o' vak'aanaatyaa ts'at nats'oo Vuntut Gwitch'in gogwiindai' gaheendaii eenjit, ts'at k'eehaantyyaa eenjit. Gaa jii Parks Canada aii gwandoo gwats'o' k'agwaadhat.

Jii nan thok natr'iin'arii zhat Yukon deendak k'eehaantyyaa eenjit ts'at dinjii kat gwaandoo gaheedandaii ts'at yeendoo k'eejit kat eenjit vik'eehaantyyaa ts'at yeenoo dai' gwats'at Vuntut Gwitch'in nats'oo gogwiindai' gaheegadandaii eenjit ts'at juk drin Vuntut Gwitch'in kat jii nan t'eegijyahch'uu jii tthak eenjit jii nan thok naganiin'arii. Jii nan thok natri'iniin'arii jii nats'oo vik'eehaantyyaa k'eejit nilii ts'at gwidinathatl'oo, jii yeendoo 15 to 20 years tthak geenjit. Jii nats'oo nan vik'eehaantyyaa eenjit Łagiljil ts'at gwidigaantl'oo zhat khaii 2000 gwizhit aii k'iikkeh nats'oo vak'atr'anahtyaa eenjit sriinatr'igwiin'arii. Jii kat dee giyeenjit zhat gajilk'ii ts'at giikkeh, RRC, Vuntut Gwitch'in ts'at Parks Canada ts'at juu geenjit gaa'iishondaii giiniindhan kat hah gagiikkeh aii k'iikkeh dee jii nan vak'anaantii.

Jii nan thok natr'iin'arii aii nats'oo gwiinzii t'aheechy'aa eenjit tr'oochit giiniijah'ahthat gaa jii aii gwandoo giiniinjah'ahdhat , jii nats'oo nagwiin'ee tthak ch'ijuk t'agwinjii ts'at jidii vah datr'ahzhak iizuu ts'at oo'ok nan kak k'eegwiichy'aa oo'an gihilii goonch'ii kat eenjit gwak'aganahtii ts'at jii k'iikkeh dee dinjii duulee zhat dinjii geenjit natr'ahahchyaa gwak'anahtyaa eenjit ts'at nats'oo yeenoo dai' tr'ahgwiindai' ts'at nats'oo nan k'atr'ahnahtii aii tthak gagiheedandaii eenjit. Jii nan thok natr'iin'arii khaihjii tthak ts'o' vakak ts'at veendi' tr'agwandaii kwaa nin zri' yakak gwandaii ts'at jyaa doochy'ah giiniindhan. Ts'at aii gwidigaantl'oo dai' jii nan nats'oo vik'eehaantyyaa ts'at gwandoo geenjit gagiheedandaii ts'at nats'oo tr'agwandaii ts'at nan zhit tth'an goonch'ii kat eenjit gwidigaantl'oo. Dinjii gaheedandaii eenjit.

Jii nan thok natr'aniin'arii chan vakak Łoo dinjii gahnagwii'arii kwaa ts'at yeendoo chan akoo t'agweedeechy'aa giiniindhan. Zhat Old Crow gwizhit chan duulee geenjit zheh natr'igwihee'aa aii ch'adahnan nan kak gwats'at dinjii kat zhat nidjyaa eenjit . Aii jidii Computer vahtr'ahnyuu chan k'iikkeh khan gwandoo giik'ahoondal aii Website vahtr'ahnyuu k'iikkeh.

Jii jidii gwidigaantl'oo chan ch'adahnan nan kak gwats'at dinjii oo'ee nidjyaa aii k'iikkeh chan duulee zhat gwitch'in kat k'iikkeh gwitr'it'ahgwahahyaa. Jii nan thok dha'arii ts'at vakak nin zri' gwandaii ts'at giikak k'eehee'oo ji' gwinzii gwak'aganahtyaa gwizri'. Gaa zhat nan thok natr'iniin'arii gwa'an k'eegiheedal ji' zhat gwats'at dinjii goovah k'eeheedik, aii k'iikkeh duulee zhat gwitch'in duulee gwitr'it ts'an gwagwahahtsyaa.

Jii jidii gwidinathatl'oo aii juk khaii neekaii eenjit gwitr'it t'agwahaayaa. Khaii ihŁak gwideetak dageedeh'in dinehtl'eh kat gwidigiheentl'oo ts'at dinjii kat gahiidandaii eenjit.

# Introduction



*Bois d'un caribou mâle dans le secteur nord-est du parc.*

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 But du plan directeur

*« Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »*

– Mandat de Parcs Canada

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* oblige chacun des parcs nationaux à dresser un plan directeur. Ces plans doivent être préparés en consultation avec le public et doivent refléter les politiques et la législation de Parcs Canada, de même que les dispositions des conventions en matière de revendications territoriales. Les plans directeurs sont déposés au Parlement et revus tous les cinq ans.

Les lignes directrices provisoires établies pour le parc, qui ont été approuvées en 2000, ont jeté les assises pour la préparation du présent plan directeur. Ce plan directeur, le premier pour le parc national du Canada Vuntut, décrit l'orientation stratégique que suivra le parc au cours des cinq à dix prochaines années.

Voici des exemples des principaux textes législatifs, politiques et rapports qui ont servi à la rédaction du plan directeur.

- *Accord-cadre définitif du Conseil des Indiens du Yukon* (1993)
- *Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* (1993)
- *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994)
- *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000)
- *Lignes directrices provisoires de gestion du parc national Vuntut* (2000)
- *Intacts pour les générations futures? Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* (2000)
- *Plan d'action sur l'intégrité écologique* (2000)
- *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (2000)
- *Analyse descriptive des ressources du parc national du Canada Vuntut* (2001)
- *Parcs nationaux du Nord – Une nouvelle orientation : Rapport du sous-comité sénatorial sur le développement économique autochtone dans les parcs nationaux du Nord* (2001)
- *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada* (2001)

Pour souligner la priorité à accorder à l'intégrité écologique, Parcs Canada élabore depuis le milieu des années 90 des énoncés d'intégrité écologique pour chacun des parcs nationaux. Un énoncé provisoire a été rédigé dans le cadre des Lignes directrices provisoires du parc national Vuntut; il a été revu et intégré au présent plan directeur.

L'Agence Parcs Canada est déterminée à préserver les ressources du parc national du Canada Vuntut de manière à intégrer les valeurs écologiques, sociales et économiques et à reconnaître les droits de la Première nation des Gwitchin Vuntut en ce qui concerne l'utilisation et la gestion de ce parc.

## 1.2 Processus d'élaboration du plan directeur

Pour élaborer ce plan directeur, Parcs Canada a sollicité l'aide de partenaires, d'intervenants et de particuliers qui avaient à cœur le parc national du Canada Vuntut et son avenir. L'équipe de planification était composée de représentants du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, du gouvernement des Gwitchin Vuntut et de Parcs Canada.

La consultation s'est faite de diverses manières tout au long de l'élaboration du plan. Il y a eu une rencontre particulièrement importante en octobre 2000 avec les aînés d'Old Crow, au cours de laquelle ils ont orienté divers processus en cours sur le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. Il y a également eu une série de trois bulletins et des fiches de commentaires, deux journées portes ouvertes à Old Crow et à Whitehorse et une autre à Inuvik (T. N.-O.), des consultations auprès d'étudiants à Old Crow et des rencontres avec divers intervenants.

### 1.3 Création du parc

Les gouvernements du Canada, des Gwitchin Vuntut et du Yukon ont signé en 1993 une entente visant à créer le parc national Vuntut dans le cadre de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Le parc national du Canada Vuntut a vu officiellement le jour le 14 février 1995.

Dans son rapport d'enquête de 1977 sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, le juge Thomas Berger recommandait que toutes les terres situées entre la frontière de l'Alaska et du Yukon et la frontière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au nord de la rivière Porcupine jusqu'à la côte, soient incluses dans un parc naturel national. Une partie de ce secteur forme ce qui est aujourd'hui le parc national Vuntut.

Le parc national Vuntut et le parc national Ivvavik représentent la région naturelle du Nord du Yukon. À l'origine, il avait été question que les deux parcs forment un seul parc national (proposition qui avait été présentée pour la première fois en 1978), mais on en a finalement créé deux parce qu'ils se trouvent dans deux secteurs de revendication foncière différents.

Si l'ensemble de leur territoire traditionnel revêt une grande importance pour les Gwitchin Vuntut, le secteur qui se trouve dans le parc national Vuntut constitue un élément spécial et unique de leur patrie ancestrale. Intégrer ce secteur dans un parc national permet d'assurer un degré élevé de protection et de faire en sorte que son utilisation soit respectueuse des usages traditionnels et du style de vie des Gwitchin Vuntut.

### 1.4 Raison d'être et objectifs du parc

Le parc national Vuntut a été créé dans les buts suivants :

- protéger à tout jamais un secteur naturel d'importance nationale qui est représentatif de la région naturelle du Nord du Yukon et amener le public à comprendre la région, à l'apprécier à sa juste valeur et à en profiter de façon à la laisser intacte pour les générations futures;
- reconnaître l'histoire et la culture des Gwitchin Vuntut et protéger les utilisations traditionnelles et courantes que fait ce peuple du parc.

Le parc comprend une portion de la plaine Old Crow de même que le contrefort et certains pics des monts Britanniques. Il présente en outre plusieurs caractéristiques remarquables avec lesquelles des liens importants ont été créés, à savoir :

- le tiers nord de la plaine Old Crow, les zones humides les plus importantes au Yukon (leur importance internationale a été soulignée en vertu de la Convention de Ramsar, un protocole international sur la conservation de zones humides);
- des portions du territoire de migration printanière et automnale de la harde de caribous de la Porcupine;
- les liens qu'entretiennent depuis toujours les Gwitchin Vuntut avec la terre;
- des clôtures à caribous et d'autres sites archéologiques d'importance;
- des sites paléontologiques d'importance internationale le long de la rivière Old Crow;
- l'importance de la région comme vestige du paysage béringien.

Le parc national Vuntut se trouve dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut fixe les objectifs suivants pour le parc :

- reconnaître, aux fins de la création et de l'exploitation du parc, l'histoire et la culture de la Première nation des Gwitchin Vuntut ainsi que les droits prévus à l'annexe A du chapitre 10 de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut;

- reconnaître et protéger, aux fins de la mise en valeur et de la gestion du parc, les utilisations traditionnelles et courantes que fait du parc la Première nation des Gwitchin Vuntut;
- protéger à perpétuité une aire naturelle d'importance nationale et caractéristique de la région naturelle du Nord du Yukon, y compris des secteurs représentatifs des zones humides de la plaine Old Crow et des piémonts environnants, une aire naturelle qui renferme un important habitat pour la faune aquatique, des parties essentielles du parcours naturel des caribous de la Porcupine ainsi que des ressources archéologiques et paléontologiques d'importance internationale;
- encourager le public à mieux connaître les attraits du parc, à les apprécier et à en profiter de manière à ce qu'ils demeurent intacts pour les générations futures;
- procurer aux Gwitchin Vuntut des possibilités de développement économique, d'emploi et de participation liées à la mise en valeur, à l'exploitation et à la gestion du parc;
- reconnaître que la tradition orale constitue une source valable et pertinente d'information aux fins d'établir l'importance intrinsèque des lieux historiques et des ressources patrimoniales mobilières du parc se rapportant directement à l'histoire des Gwitchin Vuntut;
- reconnaître l'intérêt que présente pour les Gwitchin Vuntut l'interprétation des toponymes et des ressources patrimoniales autochtones du parc se rapportant directement à leur culture.

Le parc réalisera son but et ses objectifs en se fondant sur la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, sur les Lignes directrices provisoires de gestion et sur les dispositions de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut.

## 1.5 Cogestion

L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut et la *Loi sur les parcs nationaux* (maintenant la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*) établissent des mécanismes pour la gestion du parc. L'Entente stipule que : « Sous réserve des conditions énoncées dans la présente annexe [chapitre 10, annexe A], le parc doit être planifié et géré conformément à la *Loi sur les parcs nationaux*. » Les champs de responsabilité et les pouvoirs sont définis dans l'Entente et dans la *Loi sur les parcs nationaux* :

- Parcs Canada est responsable de tout ce qui a trait à la planification, à l'aménagement, à la gestion et à l'exploitation du parc;
- le gouvernement des Gwitchin Vuntut représente l'intérêt collectif des Gwitchin Vuntut en ce qui a trait à la planification, à l'aménagement et à la gestion du parc de même qu'à la protection de leurs droits dans le parc;
- le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon représente l'intérêt du public sur le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut et donne à Parcs Canada et au gouvernement des Gwitchin Vuntut des conseils et des avis stratégiques sur les ressources renouvelables associées au parc.

En 2000, le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, Parcs Canada et le gouvernement des Gwitchin Vuntut ont signé une version modifiée d'une entente de coopération pour la planification et la gestion du parc national Vuntut. Cette entente, d'une portée de quatre ans, énonce clairement les rôles, les responsabilités et les procédures à cet égard et met ainsi en pratique les dispositions de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut.

Comme le prévoient les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada et l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut, la planification et la gestion du parc seront

intégrées à la gestion foncière assurée par d'autres ordres de gouvernement et organismes investis de responsabilités relativement à l'écosystème élargi. À titre d'exemple, notons la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow, où la gestion écosystémique ne pourrait se faire sans l'adoption d'une démarche intégrée.

Il importe de continuer d'établir des partenariats avec les gouvernements, les organismes et d'autres organisations, p. ex. le Service canadien de la faune, le gouvernement du Yukon, la Réserve faunique nationale de l'Arctique et le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine, qui se partagent la tâche de gérer les écosystèmes et les espèces sauvages de la région.

### ***Rôle du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon (CRRNY)***

Lorsque des revendications foncières sont réglées concernant une Première nation du Yukon, on met sur pied un conseil des ressources renouvelables, qui sert d'organe principal pour gérer les ressources renouvelables dans le territoire traditionnel de cette première nation. Chacun de ces conseils de ressources renouvelables se compose de six membres : trois provenant de la Première nation et trois, du gouvernement du Yukon.

Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon a été formé en vertu de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Pour en être membre, il faut connaître depuis longue date le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut de même que les ressources dont il recèle, et habiter dans ce territoire. Cette entente confère au Conseil le pouvoir de formuler des recommandations à l'intention du ministre responsable de Parcs Canada, ce qui s'ajoute aux fonctions régulières que possède déjà le Conseil pour tout ce qui est lié à l'aménagement et à la gestion du parc national Vuntut (chapitre 10, annexe A), c'est-à-dire :

- gestion des ressources patrimoniales qui se trouvent dans le parc;
- routes, méthodes et modes d'accès pour récolter des ressources dans le parc;
- limites et saisons de récolte dans le parc;
- méthodes de récolte et emplacements dans le parc;
- présentation par le ministre responsable de Parcs Canada de tout ce qui a trait à l'aménagement ou à la gestion du parc au Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon;
- rajustements proposés à apporter aux limites du parc;
- élaboration du plan directeur du parc et révisions à y apporter;
- coordination avec le Conseil de gestion de la faune aquatique et terrestre, tout autre conseil des ressources renouvelables touché et les organismes responsables, pour la gestion des populations de poissons et d'animaux sauvages qui traversent la frontière du parc;
- lois en vigueur et projets de loi se rapportant au parc.

### ***Rôle du gouvernement des Gwitchin Vuntut***

En ce qui concerne le parc national Vuntut, le gouvernement des Gwitchin Vuntut est chargé de protéger le style de vie des Gwitchin Vuntut et de voir à ce que leurs droits soient reconnus et conservés. L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut précise certains champs de responsabilité, qui comprennent ce qui suit, sans y être toutefois limités :

- permettre aux Gwitchin Vuntut de récolter le poisson et les espèces sauvages frappés de contingents;
- recueillir, tenir à jour et communiquer des données sur les activités de récolte dans le parc;

- autoriser des activités de piégeage dans le parc et tenir un registre des prises autorisées;
- fournir à Parcs Canada des terres ou des installations adéquates pour lui permettre d'aménager un centre d'accueil et d'information, un centre pour les opérations du parc et des logements pour le personnel du parc;
- participer aux activités visant à nommer ou à renommer des endroits ou des attraits situés dans le parc;
- manifester un intérêt particulier à l'égard de l'élaboration d'un plan de gestion des ressources culturelles pour ce qui est d'établir la valeur, l'importance et la protection des sites patrimoniaux et d'en contrôler l'accès;
- jouer un rôle de chef de file au chapitre des travaux liés à la tradition orale qui sont nécessaires pour la préparation des plans directeurs;
- étudier les avis de contrat pour lesquels les Gwitchin Vuntut bénéficient du droit de premier refus;
- revoir les demandes de permis d'exploitation que reçoit Parcs Canada, à l'égard desquelles les Gwitchin Vuntut peuvent exercer un droit de préemption.

### *Rôle de Parcs Canada*

Parcs Canada se charge de la gestion et de l'exploitation en général du parc national Vuntut. Voici certaines des responsabilités qui relèvent de l'Agence, conformément à l'Entente de coopération :

- protéger les droits de récolte des Gwitchin Vuntut;
- faire respecter les restrictions ou les conditions établies quant aux activités de récolte aux fins de la conservation;
- cerner les besoins du parc pour ce qui est de la recherche, des enjeux et des priorités, en consultation avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et le gouvernement des Gwitchin Vuntut;
- diffuser des mises à jour sur les projets de recherche liés au parc;
- dans le cadre de l'exercice de planification, consulter le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et les Gwitchin Vuntut sur la conception, le contenu, la mise en oeuvre et la révision du plan directeur du parc;
- gérer les ressources culturelles du parc, en tenant compte du fait que les Gwitchin Vuntut et le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon ont un intérêt particulier dans la planification des ressources culturelles, et plus précisément dans l'établissement de la valeur et de l'importance des sites patrimoniaux, leur protection et le contrôle de leur accès;
- recueillir des éléments issus de la tradition orale et s'en servir dans l'élaboration du plan directeur du parc;
- effectuer des travaux de recherche sur les ressources patrimoniales du parc en collaboration avec les Gwitchin Vuntut et en consultation avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon;
- attacher une importance particulière aux contrôles, horaires et emplacements des activités des visiteurs, ainsi qu'à leur mode d'accès au parc, afin d'éviter tout conflit avec les activités de récolte des Gwitchin Vuntut ou de ne pas nuire aux ressources culturelles;
- consulter les Gwitchin Vuntut au sujet des avantages économiques et des emplois qu'ils peuvent tirer de l'aménagement, de l'exploitation et de la gestion du parc.

# Contexte de planification



Archives du Yukon. Collection de l'école Chieŷ Zzeh Gittit n° 9380

John Joseph Kaye fixe par des clous des peaux de rat musqué sur une planche, vers 1970.

## 2.0 Contexte de planification

### 2.1 Cadre régional

Le parc national du Canada Vuntut (4 345 km<sup>2</sup>) est situé dans le nord-ouest du territoire du Yukon, directement au sud du parc national Ivvavik (10 170 km<sup>2</sup>) (carte 1 : Cadre régional). Au nord, le parc est borné à la Ligne de partage des eaux par le parc national Ivvavik, à l'est, par le ruisseau Black Fox au carrefour de la rivière Old Crow, au sud, par la rivière Old Crow et à l'ouest, par la Réserve faunique nationale de l'Arctique (79 000 km<sup>2</sup>), en Alaska. Le parc fait partie d'un réseau de onze aires protégées reliées qui s'étendent depuis la côte du Nord du Yukon jusqu'à la côte occidentale de l'Alaska.

La plaine Old Crow (12 116 km<sup>2</sup>) a été désignée zone spéciale de gestion dans l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Ce secteur englobe le parc national Vuntut, les blocs de terre R-01A et R-10A octroyés par l'Entente de même que d'autres terres situées à l'est et à l'ouest de ces blocs (carte 2 : Parc national Vuntut). Le Service canadien de la faune, le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, le gouvernement des Gwitchin Vuntut et le gouvernement du Yukon ont chacun des responsabilités importantes concernant divers aspects de la partie de cette zone spéciale de gestion qui se trouve à l'extérieur du parc national Vuntut. En 1982, 41 p. 100 de la superficie de cette zone a été reconnue pour son importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar.

Le secteur qui forme le parc national Vuntut fait partie du territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. Cette première nation habite principalement à Old Crow, une collectivité de 300 habitants située à 60 km au sud du parc.

La ville la plus proche, Whitehorse, se situe à 840 km au sud d'Old Crow. Le parc national Vuntut se trouve à plus de 200 km de la route la plus près (la route de Dempster), ce qui ajoute à son isolement. À l'heure actuelle, les visiteurs peuvent accéder au parc en vol nolisé, en bateau, à ski, à pied ou en traîneau à chiens.

## 2.2 Historique de l'utilisation du territoire

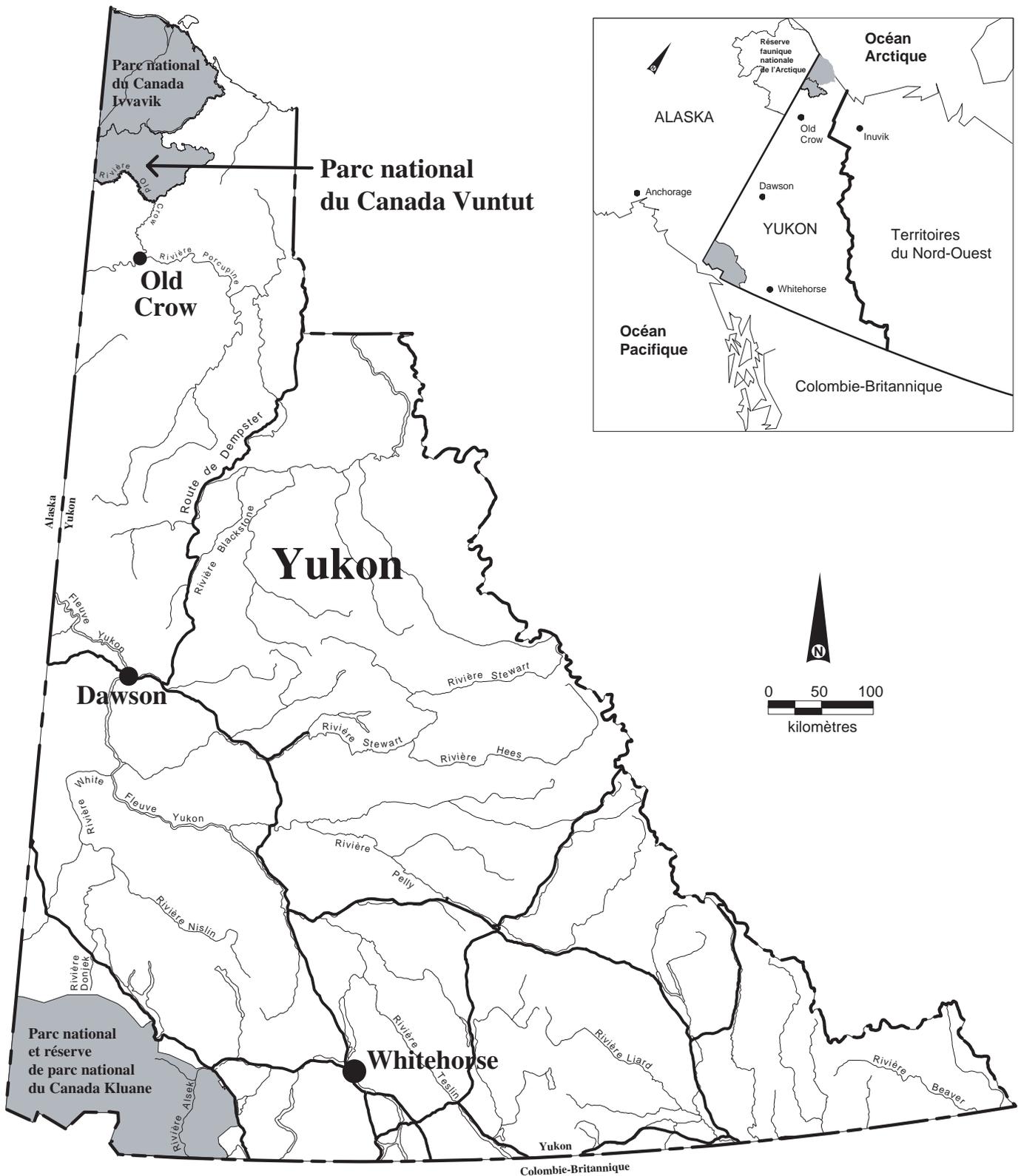
Si le parc national Vuntut existe depuis moins de dix ans, la région fait quant à elle partie du territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut depuis le début des temps. Gwitchin Vuntut signifie « peuple parmi les lacs ». Traditionnellement, les Gwitchin Vuntut utilisaient toute une gamme de plantes et d'animaux pour se nourrir, pour fabriquer des remèdes, des vêtements, des abris, des armes et des outils et pour exercer des activités spirituelles et culturelles. Avant l'arrivée des Européens, ils s'adonnaient à diverses activités toute l'année durant : au printemps, ils chassaient le rat musqué dans la plaine Old Crow et le caribou le long de la rivière Porcupine; à l'été, ils pêchaient dans la rivière Old Crow et ses nombreux affluents; à l'automne, ils chassaient le caribou le long des clôtures à l'extrémité nord des plaines et, durant l'hiver, ils élaient domicile dans les vallées abritées du côté sud. Pour les Gwitchin Vuntut, la récolte du caribou de la toundra le long de la Porcupine était d'une importance vitale, et elle l'est encore aujourd'hui.

Au fil des siècles, les Gwitchin Vuntut ont adopté diverses méthodes pour chasser le caribou, selon le relief, la saison et la composition du rassemblement. Quand les caribous se trouvaient dans l'eau, les chasseurs les pourchassaient et les tuaient au moyen de flèches et de dards. Pour la chasse sur de grandes distances, les Gwitchin Vuntut se servaient principalement d'enceintes ou de clôtures pour prendre les animaux au collet ou les transpercer d'un coup de lance. Quand les conditions s'y prêtaient, une chasse en groupe au moyen d'une clôture pouvait produire une récolte importante pour les Gwitchin Vuntut, dépassant même la récolte du saumon dans les rivières se trouvant dans leur territoire ancestral. On a dénombré au moins 46 clôtures à caribous en Alaska et au Yukon; il y en a sept dans le périmètre du parc national Vuntut, qui constituent d'importants sites patrimoniaux. Les archéologues William Irving et Jacques Cinq-Mars estiment que ces enceintes représentent probablement le point culminant d'une méthode d'exploitation préhistorique, qui faisait intervenir des mécanismes sociaux complexes.

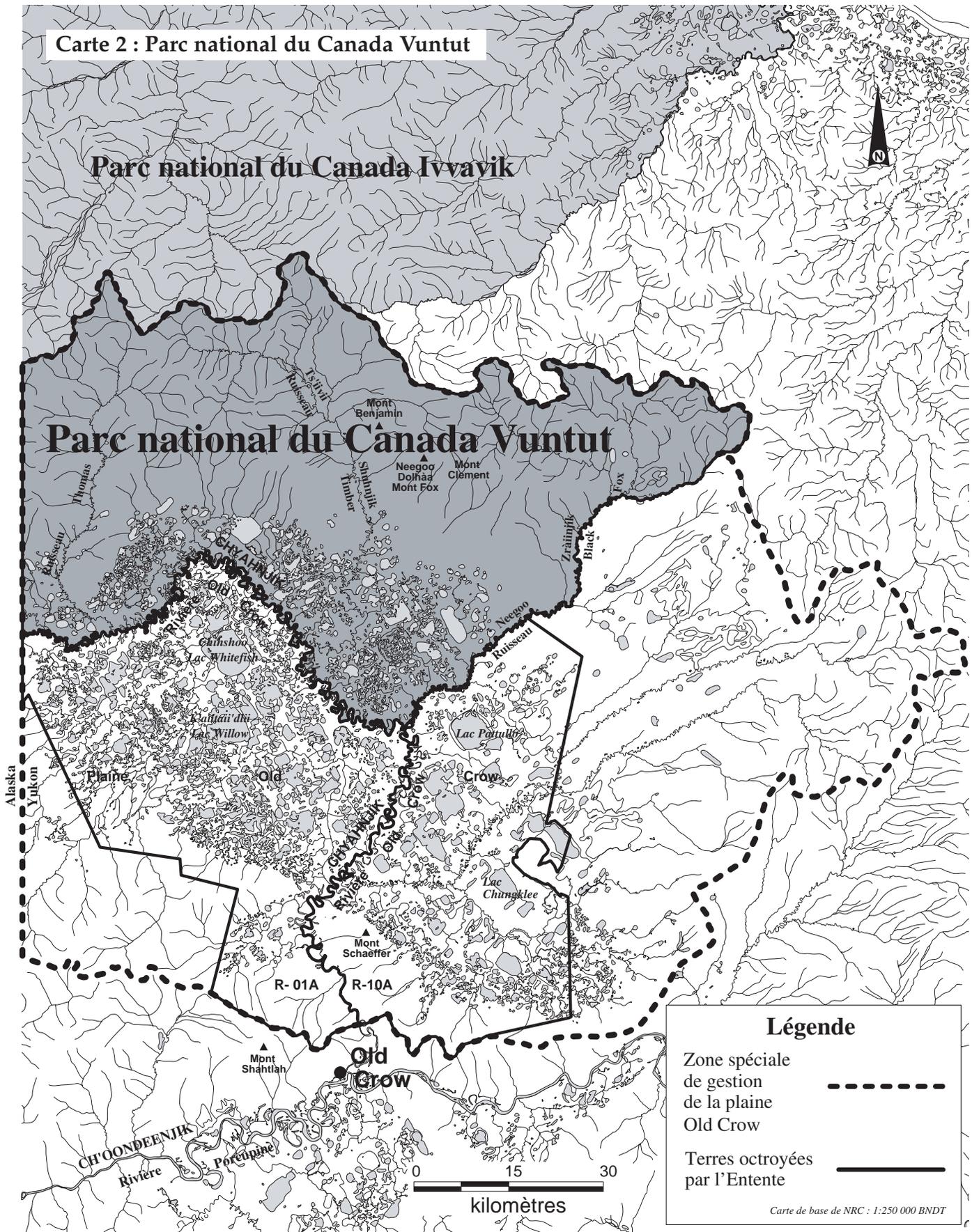
Au premier contact avec les Européens, le peuple Gwich'in était réparti en neuf premières nations régionales, dont les Gwitchin Vuntut. Les Gwitchin Vuntut occupaient alors les terres le long du secteur intermédiaire de la rivière Porcupine, ses affluents du nord, la rivière Old Crow (y compris la plaine Old Crow) et le secteur de la rivière Coleen, dans le nord-est de l'Alaska.

Les fouilles archéologiques ont révélé qu'il y a eu des échanges avec des commerçants de fourrure russes (par le biais d'intermédiaires) sur la côte du Pacifique au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, quoique le premier contact consigné entre les Gwich'in et les Européens remonte à 1789. L'équipe d'explorateurs menée par Alexander Mackenzie a croisé plusieurs camps de pêche le long du cours d'eau qui allait par la suite être baptisé fleuve Mackenzie, près de la ville actuelle de Fort McPherson. Plusieurs

Carte 1 : Cadre régional



Carte 2 : Parc national du Canada Vuntut



**Légende**

Zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow

Terres octroyées par l'Entente

Carte de base de NRC : 1:250 000 BNDT

postes de traite ont été construits sur le territoire des Gwich'in. Le poste Lapierre House a été l'un des premiers à voir le jour. Situé à l'embouchure de la rivière Waters, il fut en exploitation jusqu'à ce que la Compagnie de la Baie d'Hudson l'abandonna, en 1891.

En 1847, Alexander Murray construisit le fort Yukon pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, au confluent du fleuve Yukon et de la rivière Porcupine, en Alaska. Lorsque les États-Unis achetèrent l'Alaska en 1867, la compagnie s'établit à l'est du 141<sup>e</sup> méridien (la frontière canado-américaine), pour finalement bâtir un poste de traite qu'elle nomma New Rampart House. New Rampart House fut abandonné temporairement en 1894, ce qui eut pour effet de pousser le commerce vers le nord, jusqu'à l'île Herschel et à l'est, au point de rencontre des rivières Old Crow et Porcupine. Vers 1911, la population des environs du poste de traite d'Old Crow augmenta, alors que les gens fuyaient New Rampart House. Ils avaient été mis en quarantaine pendant un hiver quand un médecin de l'équipe de topographes les soupçonna d'être porteurs d'une maladie (le risque de maladie ne fut cependant jamais corroboré de façon adéquate).

Entre 1909 et 1912, la Commission de la frontière internationale arpenta le terrain, installa des repères et défricha la frontière internationale entre le fleuve Yukon et la rivière Porcupine, et entre la rivière Porcupine et la côte de l'Arctique. Des navires fluviaux montèrent la rivière Old Crow jusqu'à la frontière pour approvisionner les équipes d'arpentage du matériel dont elles avaient besoin. Les arpenteurs se servaient de chevaux pour effectuer leur travail sur la côte de l'Arctique; jamais des chevaux n'ont probablement été utilisés comme bêtes de somme dans une région plus au nord au Canada. Il se pourrait bien aussi qu'un record ait été établi grâce aux navires fluviaux sur la rivière Old Crow; en effet, il s'agit des seuls bateaux à aubes ayant navigué en eau douce dans une région aussi nordique au Canada. Les bornes de délimitation, les emplacements des camps et les sites de triangulation aménagés dans ce qui est maintenant le parc national Vuntut constituent un legs durable de l'arpentage effectué à l'époque.

Au cours des deux siècles écoulés, il y a eu des changements considérables dans la manière dont a été utilisé le territoire qui compose le parc. Les Gwitchin Vuntut sont passés d'habitants permanents du territoire à des chasseurs saisonniers, avec un pied-à-terre à Old Crow. Les méthodes de récolte ont également subi des transformations considérables. Les carabines, les pièges à ressort, les filets de pêche, les tentes en toile, les motoneiges, les bateaux à moteur et les avions et hélicoptères ont remplacé les clôtures à caribous, les collets, les pièges à poissons, les tentes en peau, les attelages de chiens et les embarcations en peaux d'orignal. Ces changements se sont toutefois produits petit à petit, et on peut constater une certaine continuité dans l'utilisation du territoire en général. Cette continuité ne concerne toutefois pas uniquement l'utilisation du territoire et la récolte des ressources, mais aussi la dimension sociale de la communauté. En effet, l'importante chasse au rat musqué au printemps et le partage des ressources, comme la viande d'orignal et de caribou, sont des activités collectives qui s'inscrivent dans le fil de traditions établies depuis longue date.

### 2.3 Description du parc

Le parc se compose de deux régions aux contrastes importants, les montagnes et les plaines. Dans les deux tiers nord du parc se trouvent les collines ondulantes et les pentes pédiments qui entourent le bassin Old Crow; plus au nord et à l'ouest s'élèvent les piémonts et les pics épars des monts Britanniques. Les peuplements clairs d'épinettes blanches et de mélèzes d'Amérique dominent le secteur, dont le tapis est recouvert de bouleaux glanduleux, de saules, d'arbustes, d'ériophoron, de lichen et de mousse. La toundra parsemée de buttes de gazon recouvre la plupart des pentes douces, qui procurent à la harde de caribous de la Porcupine un répit important des insectes.

Le tiers sud du parc englobe les terres humides et les lacs de la plaine Old Crow. À bas relief, ce secteur se situe à environ 300 m au-dessus du niveau de la mer; on y trouve surtout des tourbières oligotrophes de plateau tourbeux polygonal. C'est là que l'on rencontre les terres humides les plus importantes du Yukon, qui sont fréquentées par un demi-million de sauvagine chaque année. Les Gwitchin Vuntut n'ont cessé d'insister sur l'importance que revêt la plaine Old Crow pour eux;

il s'agit d'un endroit spécial qu'ils sont disposés à partager avec leurs compatriotes canadiens et les visiteurs étrangers.

La faune du parc se compose de caribous, de grizzlis, de carcajous, de loups, de visons, d'orignaux, de rats musqués, de faucons gerfauts, de faucons pèlerins, d'aigles royaux, de lagopèdes alpins et de lagopèdes des saules. Le saumon kéta et le saumon quinnat fraient dans la rivière Porcupine et ses affluents. Si certaines espèces de mammifères (p. ex. le carcajou) et d'oiseaux (p. ex. le faucon pèlerin) qui fréquentent le parc ont été désignées espèces menacées ou préoccupantes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (voir section 4.3), les populations fauniques que contient le parc ne semblent toutefois pas subir de stress.

Le parc protège une partie du parcours de migration saisonnière de la harde de caribous de la Porcupine, qui comprend environ 123 000 animaux (recensement de 2001). La santé à long terme de cette harde constitue une grande priorité pour Parcs Canada.

Le parc national Vuntut représente une partie d'une énorme terre immergée en Alaska, au Yukon, et dans le nord-est de la Russie, qui est restée essentiellement dépourvue de glace lors de la dernière période glaciaire. Connue sous le nom de Béringie, cette terre est maintenant divisée par la mer de Tchoukotka, le détroit de Béring et la mer de Béring. On pense que nombre de plantes et d'animaux qu'abrite la région ont survécu à la dernière période glaciaire dans la Béringie. De plus, certaines de ces espèces ont survécu aux périodes glaciaires qu'a traversé ce refuge glacial pour se disperser par la suite; d'autres ne se trouvent nulle part ailleurs au Canada. La présence d'un tel refuge a eu une incidence majeure sur la répartition de maintes formes de vie, chez les invertébrés, les plantes, les oiseaux et les mammifères. La région constitue également un legs durable parce qu'elle possède l'un des dépôts les plus abondants de fossiles de l'âge glaciaire au monde.

La toute récente Analyse descriptive des ressources du parc national Vuntut offre une synthèse et une analyse de toute l'information publiée sur le parc et les environs. L'Analyse compte 13 chapitres qui portent sur les nombreux aspects de l'histoire naturelle du parc : l'écologie, l'histoire, la géologie, la géomorphologie, la paléontologie, le sol, le climat, l'hydrologie, la biologie aquatique, la végétation, les oiseaux, les mammifères et l'archéologie. On y résume ce que l'on sait au sujet du parc dans chacun de ces domaines, on y évalue la vulnérabilité des ressources face aux agents de perturbation ou aux facteurs externes, on y relève les importantes lacunes sur le plan de l'information et on y fait des suggestions quant aux travaux de recherche à mener. Il s'agit d'un important document d'information sur le parc; on peut le consulter dans les centres de documentation des Centres de services de Parcs Canada de l'ensemble du pays.

## 2.4 Gestion écosystémique

Comment maintenir un environnement sain et protéger les ressources culturelles tout en garantissant aux visiteurs un séjour de qualité et en répondant aux besoins sociaux et économiques? Tel est l'un des principaux défis auxquels font face les parcs nationaux, y compris le parc national Vuntut. Pour le relever, Parcs Canada a adopté une philosophie que l'on appelle « gestion axée sur l'écosystème » ou « gestion écosystémique ».

La gestion écosystémique procède d'une approche intégrée, fondée sur la concertation avec d'autres ordres de gouvernement, des conseils, et des organismes. Par des rapports fructueux et constructifs à long terme, les intervenants parviennent à atteindre leurs objectifs communs. Multidisciplinaire de par sa nature, la gestion écosystémique cherche à intégrer de l'information, des connaissances et des perspectives de nature biologique, physique, sociale, culturelle et traditionnelle. L'objectif ultime consiste à assurer la santé du parc – tant sur le plan écologique que sur le plan culturel – dans un contexte socioéconomique élargi. Cette méthode à grande échelle est à la base de nombre des mesures présentées de ce plan directeur. Elle favorise l'adoption par les diverses administrations d'une démarche multidisciplinaire à l'égard des problèmes de conservation dans le Nord.

# Vision du parc



*L'ériophoron, une source d'alimentation importante pour le caribou au printemps, pousse dans les fonds de vallée à l'échelle du parc.*

## 3.0 Vision du parc

L'énoncé de vision élaboré pour le parc national Vuntut établit les buts auxquels toutes les parties en cause peuvent aspirer. Une vision commune permet de cibler la planification, la gestion et l'exploitation du parc, sans compter qu'elle peut améliorer la collaboration et les relations de travail entre ceux qui s'occupent de la région et ceux qui la visitent.

Voici dans quel état se trouvera le parc national Vuntut dans 15 à 20 ans :

- une aire protégée qui possède le même degré élevé d'intégrité qu'elle avait en 2004 et où les processus naturels conditionnent le changement;
- une aire protégée où il y a abondance de sauvagine, des populations d'originaux en migration et des populations de rats musqués qui fluctuent normalement, ce qui démontre que l'écosystème de la plaine Old Crow est en très bonne santé;
- une aire protégée où les populations fauniques comme la harde de caribous de la Porcupine varient naturellement et où rien ne nuit aux habitudes des animaux sauvages qui la fréquentent;
- une aire protégée qui est reconnue pour ses ressources paléontologiques d'importance internationale;
- une aire protégée où les connaissances traditionnelles et scientifiques sont prises en compte d'une manière équitable dans la protection, la gestion et l'exploitation du parc, où la recherche et la surveillance sont effectuées en permanence, et où les gestionnaires du parc se servent des résultats obtenus pour se mettre au fait des changements d'ordre environnemental (qu'ils proviennent de sources locales ou mondiales) qui s'opèrent et ainsi prendre les mesures qui s'imposent;
- une aire protégée qui est gérée efficacement, en collaboration avec les Gwitchin Vuntut, et dont la gestion est intégrée à l'échelon régional avec la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow, le parc national Ivvavik, la Réserve faunique nationale de l'Arctique et les terres octroyées par l'Entente des Gwitchin Vuntut, de même que la chaîne d'aires protégées qui s'étend dans le Nord du Yukon et de l'Alaska;
- une aire protégée où les Gwitchin Vuntut maintiennent un style de vie leur permettant d'assurer leur subsistance et d'entretenir un lien spirituel avec la terre, et où les aînés et les enseignants gwitchin vuntut habitent le territoire pour enseigner aux jeunes, de sorte que la gérance respectueuse de la terre se poursuive;
- une aire protégée où les ressources culturelles sont consignées et interprétées par le biais de projets sur la tradition orale et de travaux de recherche, où ces ressources sont gérées adéquatement et leur signification bien comprise et communiquée clairement;
- une aire protégée où les visiteurs sont accueillis par le personnel du parc et les Gwitchin Vuntut et où ils peuvent saisir des occasions d'en apprendre davantage au sujet de la terre, des gens et de la culture des Gwitchin Vuntut. La santé de la terre, les animaux sauvages et le style de vie de cette première nation ont préséance sur les activités des visiteurs;
- une aire protégée où, par le biais de programmes de diffusion externe, les Gwitchin Vuntut ont la possibilité, lorsqu'ils en ressentent le besoin, de partager la richesse de leurs connaissances sur la terre et leur culture avec les Canadiens et les étrangers;
- une aire protégée où la collectivité d'Old Crow est au centre des activités touristiques communautaires, où les visiteurs peuvent en apprendre davantage sur la culture et l'histoire des Gwitchin Vuntut de même que sur les ressources naturelles et culturelles de la région, et où ils peuvent en faire l'expérience;
- une aire protégée où les composantes de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut qui se rapportent au parc national Vuntut sont mises en oeuvre, se traduisant par des retombées économiques soutenues pour les Gwitchin Vuntut.

# Protection de l'intégrité écologique



*Les caribous reprennent la route du sud depuis le lieu de mise bas de la Réserve faunique nationale de l'Arctique.*

## 4.0 Protection de l'intégrité écologique

### 4.1 Introduction

*« La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs. »*

*Loi sur les parcs nationaux du Canada, 2000*

Parcs Canada définit l'intégrité écologique comme « l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. » (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*, 2000)

En d'autres mots, il y a intégrité écologique lorsque l'ensemble des espèces animales et végétales qui devraient normalement se trouver dans le parc national continuent de s'y reproduire, que la population profite du parc et de ses environs sans porter atteinte à leurs ressources et que les feux, le pullulement d'insectes, les phénomènes météorologiques et les autres processus naturels continuent de se produire pour créer un habitat naturel, comme ils le font depuis des siècles. Un modèle d'écosystème (annexe A) illustre certains des liens complexes qui forment les écosystèmes du parc national Vuntut et des environs.

L'intégrité écologique n'est pas un résultat statique. Il s'agit plutôt d'un enchaînement de caractéristiques qu'un paysage ou une région devrait posséder. L'intégrité écologique se mesure au moyen des éléments suivants :

- la santé de l'écosystème, y compris sa capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter aux changements;
- la diversité biologique, y compris les processus écologiques et évolutifs qui permettent aux espèces de continuer à fonctionner;
- l'aptitude des communautés végétales et animales à résister ou à s'adapter aux agents d'agression et aux changements;
- l'aptitude des végétaux et des animaux à se reproduire pour former des populations saines;
- l'intégration des êtres humains dans l'environnement d'une manière qui permette de maintenir à la fois la qualité de la vie humaine et la diversité biologique.

## 4.2 Agents d'agression environnementaux

À l'heure actuelle, le parc national Vuntut possède un degré élevé d'intégrité écologique. Cela étant dit, on sait ou on croit savoir que d'importants agents d'agression environnementaux influent sur les écosystèmes du parc en dépit de son caractère sauvage et de son éloignement. Plusieurs de ces agents ne touchent peut-être pas le parc pour le moment, mais pourraient devenir très préoccupants dans les années à venir. Plus nous en saurons à ce sujet, mieux nous serons en mesure d'en étudier les effets cumulatifs et de prendre les mesures qui s'imposent.

Les agents d'agression environnementaux permettent d'orienter l'élaboration des objectifs et des mesures clés pour la gestion écosystémique du parc. Ils ont été identifiés par plusieurs sources, dont les suivantes : l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut, l'Analyse descriptive des ressources du parc national du Canada Vuntut, des ateliers faisant intervenir les aînés d'Old Crow, les membres du gouvernement des Gwitchin Vuntut et du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, et des ateliers de recherche et des rencontres publiques à Whitehorse. Ces sources révèlent que l'on se préoccupe de l'effet des agents d'agression environnementaux sur le parc et les régions avoisinantes. Ils sont présentés par ordre d'importance :

- la disparition possible d'un habitat qui est essentiel pour la harde de caribous de la Porcupine. Des secteurs des aires de mise bas qui se trouvent dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique feront peut-être l'objet d'activités d'exploration et d'extraction de gisements pétroliers et gaziers, et une partie des aires d'hivernage de la harde se trouve à l'extérieur du parc, dans la région des monts Ogilvie et de la plaine Eagle, que traverse la route de Dempster.

La harde de caribous est donc exposée à une plus grande perturbation provenant des motoneiges, de la chasse et des effets possibles des activités d'exploration et d'exploitation de gisements pétroliers et gaziers;

- les effets des changements climatiques qui s'opèrent à l'échelle de la planète sur les précipitations, l'hydrologie, le pergisol et les communautés végétales de la région sont aussi fort préoccupants. Les changements climatiques risquent d'avoir de nombreux effets, notamment sur le moment où la glace fond dans les rivières Old Crow et Porcupine, et pourraient entraîner l'assèchement des lacs dans la plaine Old Crow, l'érosion, l'effondrement du sol, l'accroissement des risques de feux de forêt, un changement dans la composition des espèces végétales, et la disparition ou la détérioration de sites archéologiques;
- la variation du niveau d'eau des lacs, ruisseaux et rivières qui pourrait être attribuable à divers facteurs, notamment les changements climatiques ou les cycles naturels, la vulnérabilité du terrain à la circulation humaine (p. ex. la possibilité que le passage de motoneiges sur ce sol organique vulnérable modifie le pergisol sous-jacent, pour entraîner le drainage des lacs), et les incidences de ces facteurs sur la végétation, les poissons, les oiseaux et les mammifères de la plaine Old Crow;
- les substances toxiques et autres matières polluantes provenant du transport à grande distance, et leur absorption par les plantes, les animaux et les humains;
- la transmission, entre le caribou et le bœuf musqué, de maladies nouvelles et endémiques et de parasites, à mesure que la population de bœufs musqués s'accroît et que son territoire prend de l'expansion;
- le déclin graduel et à l'échelle du continent de certaines populations de mammifères et d'oiseaux, qui sont menacées ou préoccupantes, p. ex. le grizzli, le carcajou, le faucon pèlerin, le hibou des marais et le pluvier bronzé. La diminution qui s'observe chez ces espèces fauniques s'explique par plusieurs facteurs, y compris l'effet cumulatif de l'activité humaine. En raison de son éloignement, le parc national Vuntut abrite des populations d'animaux sauvages saines et abondantes, et le parc peut jouer un rôle important dans leur conservation;
- les changements que subissent les populations d'animaux sauvages parce que les gens passent moins de temps à chasser et à piéger, que les activités de chasse s'effectuent surtout près de la collectivité et que les activités traditionnelles occupent une place moins importante dans la vie des Autochtones;
- la possibilité que des gens qui accèdent au parc en avion privé fassent du braconnage ou récoltent illégalement des animaux sauvages;
- les effets possibles des travaux scientifiques réalisés dans le parc, en particulier les effets de la capture, de la manipulation et du baguage d'oiseaux et de mammifères;
- les effets possibles de la gestion de la nourriture et des déchets par les visiteurs du parc de même que par ceux qui travaillent dans les camps de recherche, les camps de récolte et les cabanes, et les effets négatifs que ces activités pourraient avoir sur les populations fauniques, en particulier les ours. Le nombre d'ours tués, quelle que soit la raison du décès, doit être surveillé.

Le tableau 1 présente les mesures clés et les résultats attendus face aux agents d'agression environnementaux.

Tableau 1 : Mesures clés et résultats attendus face aux agents d'agression environnementaux

Agents d'agression environnementaux	Résultats attendus	Mesures clés
Disparition possible d'un habitat essentiel pour la harde de caribous de la Porcupine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 002 terres situées dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique obtiennent la protection permanente.</li> <li>• Les activités d'exploration et d'exploitation des gisements pétroliers et gaziers n'influent pas sur l'habitat essentiel de la harde de caribous de la Porcupine.</li> <li>• Le Centre de données sur la conservation au Yukon est mis sur pied.</li> <li>• Les plans régionaux tiennent compte des préoccupations de Parcs Canada au sujet de la harde de caribous de la Porcupine.</li> <li>• Grâce à la diffusion externe, les Canadiens sont conscients de l'importance des 1 002 terres pour la harde de caribous et les Gwitchin Vuntut.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux initiatives, aux processus et aux programmes liés à la protection des 1 002 terres.</li> <li>• Participer aux programmes de l'International Porcupine Caribou Board et du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.</li> <li>• Favoriser la mise sur pied et l'exploitation d'un centre de données sur la conservation au Yukon.</li> <li>• Participer aux processus de planification régionaux.</li> <li>• Relever les secteurs du parc qui reverdissent hâtivement et en évaluer l'importance.</li> <li>• Poser des gestes qui influenceront positivement sur les décideurs quant à l'intégrité écologique du parc.</li> <li>• Recourir à des outils comme le site Internet du parc pour informer les Canadiens.</li> </ul>
Effets des changements climatiques à l'échelle de la planète	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcs Canada recueille des données sur les indicateurs de changements climatiques.</li> <li>• Des mesures de gestion sont prises au besoin et autant que possible.</li> <li>• La politique fédérale en matière de changements climatiques appuie l'intégrité écologique du parc.</li> <li>• Grâce à la diffusion externe, les Canadiens en apprennent davantage au sujet de l'effet que leurs gestes peuvent avoir sur l'environnement du parc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la réalisation de programmes nationaux et internationaux de surveillance qui sont en place et qui sont pertinents pour le parc.</li> <li>• Élaborer de nouveaux programmes de surveillance ciblés pour le parc.</li> <li>• Favoriser la mise sur pied et l'exploitation d'un centre de données sur la conservation au Yukon.</li> <li>• Poser des gestes qui influenceront positivement sur les décideurs quant à l'intégrité écologique du parc.</li> <li>• Recourir à des outils comme le site Internet du parc pour informer les Canadiens.</li> </ul>
Variation du niveau d'eau dans la plaine Old Crow	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcs Canada recueille des données sur la variation du niveau d'eau au fil du temps et fait leur analyse.</li> <li>• Parcs Canada suit les effets du passage de motoneiges dans la plaine Old Crow.</li> <li>• La collectivité d'Old Crow participe aux activités de surveillance, comprend les résultats obtenus et fait profiter les autres de ses connaissances traditionnelles au sujet des changements que subit la plaine Old Crow.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la réalisation de programmes de surveillance qui sont en place et qui sont pertinents pour le parc, p. ex. les études périodiques du Service canadien de la faune.</li> <li>• En collaboration avec des partenaires, évaluer l'incidence du passage de motoneiges sur la plaine Old Crow.</li> <li>• Transmettre les résultats des exercices de surveillance à la collectivité.</li> <li>• Donner l'occasion aux membres de la collectivité de partager leur savoir traditionnel avec le personnel du parc.</li> </ul>

Tableau 1 : Mesures clés et résultats attendus face aux agents d'agression environnementaux

Agents d'agression environnementaux	Résultats attendus	Mesures clés
Transport à grande distance et réabsorption de substances toxiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcs Canada recueille des données sur les niveaux de substances toxiques et fait des analyses.</li> <li>• La collectivité est au courant de la présence de substances toxiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la réalisation de programmes pertinents de surveillance en place concernant la présence de substances toxiques dans la nourriture traditionnelle.</li> <li>• Au besoin, aider à l'élaboration de nouveaux programmes de surveillance ciblée pour le parc.</li> <li>• Transmettre les résultats obtenus à la collectivité et aux gens susceptibles d'influer sur les événements.</li> </ul>
Transmission possible de maladies endémiques et de parasites entre le caribou et le bœuf musqué	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On sait que les maladies prévalent et qu'elles peuvent être transmises.</li> <li>• La collectivité est au courant des problèmes de parasites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la réalisation des programmes de l'International Porcupine Caribou Board et du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.</li> <li>• Aider au prélèvement d'échantillons.</li> <li>• Aider les membres de la collectivité à prélever des échantillons adéquats.</li> <li>• Mettre en oeuvre un plan de gestion régional du bœuf musqué en ce qu'il se rapporte au parc national Vuntut.</li> <li>• Continuer de verser des fonds au gouvernement du Yukon pour la pose de colliers émetteurs aux caribous de la harde de la Porcupine.</li> <li>• Transmettre les résultats à la communauté.</li> </ul>
Diminution graduelle à l'échelle du continent nord-américain de certaines populations de mammifères et d'oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stratégies de gestion de l'activité humaine sont en place (plan de gestion de la nourriture/des déchets).</li> <li>• Les populations de carcajous et d'autres mustélidés dans la plaine Old Crow sont surveillées et les résultats obtenus sont transmis à la collectivité.</li> <li>• Il y a une participation active et soutenue au recensement du faucon pèlerin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un plan de gestion de l'ours.</li> <li>• Mettre au point des méthodes de surveillance du carcajou et d'autres mustélidés.</li> <li>• Faire progresser les programmes nationaux de gestion des espèces en péril en ce qu'ils se rapportent au parc national Vuntut.</li> <li>• Mettre en oeuvre le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage en ce qu'il se rapporte au parc national Vuntut.</li> <li>• Continuer de participer au recensement du faucon pèlerin à l'échelle de l'Amérique du Nord.</li> </ul>
Changements dans les populations fauniques en raison de l'évolution des habitudes de chasse et de piégeage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcs Canada dégage des fonds pour les programmes des Gwitchin Vuntut.</li> <li>• Parcs Canada appuie les efforts des aînés et d'autres personnes pour enseigner leur savoir-faire traditionnel sur le territoire.</li> <li>• Les activités traditionnelles pratiquées sur le territoire se poursuivent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des occasions pour que les aînés et d'autres personnes puissent enseigner leur savoir traditionnel sur le territoire.</li> <li>• Participer aux programmes du gouvernement des Gwitchin Vuntut afin d'aider cette première nation à exercer ses activités traditionnelles.</li> </ul>

Tableau 1 : Mesures clés et résultats attendus face aux agents d'agression environnementaux

Agents d'agression environnementaux	Résultats attendus	Mesures clés
Possibilité de braconnage et de récolte illégale d'animaux sauvages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcs Canada procède à l'évaluation continue de cet agent d'agression et prend les mesures qui s'imposent.</li> <li>Les constatations sont transmises à la collectivité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel du parc et les membres de la collectivité suivent de près la circulation en avion privé et en véhicule sur la neige dans le parc.</li> </ul>
Effets possibles de la réalisation de travaux scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les chercheurs respectent la faune tout au long de la réalisation des travaux de recherche.</li> <li>Les membres de la collectivité appuient les méthodes de recherche utilisées dans le parc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recourir aux méthodes les moins perturbatrices qui soient, et éviter le plus possible de capturer, de marquer et de manipuler les animaux sauvages.</li> </ul>
Effets possibles de la gestion de la nourriture et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des stratégies de gestion de l'activité humaine sont en place.</li> <li>Les animaux sauvages, et surtout les ours, n'ont pas accès à la nourriture des humains et à leurs déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer et faire observer des lignes directrices rigoureuses pour la gestion de la nourriture et des déchets par tous les utilisateurs du parc.</li> </ul>

### 4.3 Surveillance, espèces en péril et intégration régionale

Des travaux de recherche ont été réalisés sur plusieurs sujets dans le parc national Vuntut et dans les environs. Les connaissances traditionnelles des Gwitchin Vuntut ont également permis de mieux comprendre la faune, les écosystèmes aquatiques et la flore du parc. L'Analyse descriptive des ressources renferme de précieux renseignements au sujet du secteur occupé par le parc et met en valeur les priorités dont la direction doit tenir compte et qui pourraient faire l'objet de travaux de recherche ultérieurs. Le projet pluriannuel sur la tradition orale, réalisé sous la direction du gouvernement des Gwitchin Vuntut, constitue une autre source importante de connaissances traditionnelles. Toutes ces sources de renseignements ont rendu possible l'adoption de mesures clés liées à la recherche, aux projets, à la communication et à la gestion des données.

#### *Surveillance écologique*

La surveillance écologique fournit des renseignements sur les systèmes complexes et sur les conséquences des perturbations qu'ils subissent (voir le modèle d'écosystème, en annexe); c'est un système d'alerte pour la mise en œuvre rapide de mesures de gestion ou de programmes de recherche approfondie. Les renseignements recueillis viennent s'ajouter aux connaissances que nous possédons en région, au pays et dans le monde entier sur divers enjeux, notamment le changement climatique et la fragmentation du paysage. Les travaux que réalise Parcs Canada en collaboration avec ses partenaires servent aussi de données de référence, qui permettent de consigner les changements qui s'opèrent au fil du temps.

En ce qui concerne le parc, le programme de surveillance écologique en est à ses débuts. Nous élaborerons avec grand soin les objectifs de ce programme afin de faire une utilisation judicieuse de nos ressources humaines et financières. Le tout se fera dans un cadre de collaboration entre l'Arctic Borderlands Ecological Knowledge Cooperative, le parc national Ivvavik, le Service canadien de la faune et la Réserve faunique nationale de l'Arctique, qui partageront leurs données et sélectionneront

ensemble les méthodes de surveillance adéquates. L'adoption d'une démarche collaborative est d'autant plus importante vu ce qu'il en coûte de réaliser des travaux sur le terrain dans des aires protégées reculées. Si les partenaires adoptent tous des méthodes de surveillance uniformes, il sera possible de comparer les données recueillies à l'échelle d'une vaste région dans le Nord. La planification du programme de surveillance écologique constitue une priorité pour le parc national Vuntut, et elle s'effectuera peu de temps après la mise en oeuvre du plan directeur (pour obtenir des précisions, voir la section 4.5).

Il sera également important de surveiller les effets qu'aura l'activité humaine; il en est question aux sections sur les activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut, sur les activités des visiteurs et sur la gestion des travaux de recherche de même que sur l'administration et les opérations.

### *Espèces en péril et espèces d'intérêt particulier*

Mis à jour tous les ans par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, le rapport intitulé *Espèces canadiennes en péril* relève les espèces en péril à l'échelle nationale. L'expression « espèce en péril » comporte trois notions : espèce en voie de disparition, espèce menacée et espèce préoccupante. Les espèces préoccupantes sont celles qui sont particulièrement vulnérables à l'activité humaine ou aux phénomènes naturels, mais qui ne sont pas disparues, en voie de disparition ni menacées. Dans le parc national Vuntut, les populations de certaines de ces espèces qui figurent sur ces listes nationales sont intactes et, dans certains cas, elles sont même abondantes. Le parc a donc une valeur d'autant plus importante pour la faune du Canada.

Les données tirées des répertoires sur les plantes, les invertébrés et les poissons du parc national Vuntut ont été examinées dans le cadre de l'Analyse descriptive des ressources, et nous procéderons au recensement des diverses espèces au fil des années. Jusqu'à présent, le parc n'abrite aucune espèce en voie de disparition, menacée ou préoccupante de plantes, d'invertébrés ou de poissons relevée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux ont toutefois été répertoriées par le Comité; trois d'entre elles fréquentent le parc :

Grizzli ( <i>Ursus arctos</i> ) .....	Situation : espèce préoccupante
Carcajou ( <i>Gulo gulo</i> ).....	Situation : espèce préoccupante
Ours polaire ( <i>Ursus maritimus</i> ) .....	Situation : espèce préoccupante

Il est rare d'apercevoir un ours polaire dans le parc national Vuntut parce que ce dernier ne se situe pas dans son territoire habituel. On trouve de saines populations de grizzlis et de carcajous dans le parc et dans les régions avoisinantes. Comme ces deux espèces occupent généralement une vaste étendue de territoire (et présentent un faible taux de reproduction), Parcs Canada fera la promotion d'un plan de gestion intégrée de ces animaux à l'échelon régional.

Si le parc protège une partie du parcours de migration saisonnière de la harde de caribous de la Porcupine, une autre partie de l'habitat de cette harde demeure sans protection; il en est question à la section sur les agents d'agression environnementaux (section 4.2). Parcs Canada participera aux travaux réalisés par l'International Porcupine Caribou Board et le Conseil de gestion de la harde des caribous de la Porcupine.

Jusqu'à présent, 102 espèces d'oiseaux ont été observées dans le périmètre du parc national Vuntut, et d'autres espèces fréquentent également des secteurs contigus au parc. L'Analyse descriptive des ressources fait un résumé des données à jour sur les oiseaux de cette région. Il semble que nombre des populations aviaires qu'abrite le parc soient saines et ne soient pas en péril. Le Comité sur la

situation des espèces en péril au Canada a désigné certains oiseaux que l'on trouve dans le parc comme espèces en péril à l'échelle du pays :

- Faucon pèlerin (Anatum) (Falco peregrinus anatum) ...Situation : Espèce menacée
- Courlis esquimau (Numenius borealis) .....Situation : Espèce en voie de disparition (territoire historique – aucune observation consignée non contredite)
- Sous-espèce tundrius du faucon pèlerin (Falco peregrinus tundrius) .....Situation : Espèce préoccupante
- Hibou des marais (Asio flammeus) .....Situation : Espèce préoccupante

Le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage, dirigé par le Service canadien de la faune, souligne que toutes les espèces d'oiseaux de rivage qui nichent dans l'Arctique sont en danger d'une façon ou d'une autre et qu'il faut prendre des mesures de conservation à leur endroit. On y fixe des priorités pour l'ensemble des espèces d'oiseaux de rivage du Nord.

Le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage relève plusieurs espèces préoccupantes d'oiseaux de rivage qui fréquentent le parc national Vuntut durant la saison de reproduction :

<b>Espèces très préoccupantes</b>	<b>Espèces modérément préoccupantes</b>	
Pluvier bronzé	Chevalier solitaire	Bécasseau minuscule
Courlis corlieu	Chevalier grivelé	Bécasseau semipalmé
	Bécassine des marais	Phalarope à bec étroit

Les observations effectuées sur le terrain permettent de penser que le parc national Vuntut abrite des populations saines et passablement denses de pluviers bronzés et de courlis corlieux. Le personnel du parc participera à la mise en oeuvre du Plan de conservation des oiseaux de rivage et s'efforcera de surveiller ces populations d'oiseaux de rivage.

### *Intégration régionale*

Le parc national Vuntut fait partie d'une chaîne d'aires protégées qui s'étendent de la mer de Beaufort à la mer de Béring. Les parcs nationaux Vuntut et Ivvavik se situent au cœur de ce réseau d'aires protégées. Ce réseau offre un habitat faunique non fragmenté, des voies de migration non perturbées pour le caribou et d'autres animaux de même que des aires de reproduction intactes pour de nombreux animaux nordiques. Le parc national Vuntut borde le parc national Ivvavik au nord et la Réserve faunique nationale de l'Arctique, dans le nord-est de l'Alaska. Le parc fait partie de la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow. Une étroite collaboration et une gestion écosystémique entre ces aires protégées du Nord peuvent permettre d'accomplir un grand nombre de choses. Le personnel du parc national Vuntut participera activement aux efforts qui seront déployés pour coordonner les activités de gestion écosystémique et les services offerts aux visiteurs au fur et à mesure que le réseau d'aires protégées prendra de l'expansion.

L'intégration régionale ne saurait se faire sans la collaboration avec d'autres gouvernements et organismes (p. ex. d'autres ministères fédéraux, le gouvernement du Yukon, le gouvernement des Gwitchin Vuntut, le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et l'Arctic Borderlands Ecological Knowledge Cooperative). Parcs Canada contribuera à l'organisation de réunions périodiques à l'intention d'autres ordres de gouvernements, d'organismes, de

chercheurs, de propriétaires fonciers du Nord, d'éducateurs et d'autres intervenants intéressés, en vue de discuter de questions d'intérêt commun et de faire avancer la cogestion intégrée dans ces écosystèmes nordiques.

La planification intégrée et la collaboration entre les gouvernements et les organismes constituent d'importants outils à cette fin. En amenant les intervenants à participer à ses processus de planification et le personnel du parc et ses partenaires à prendre part aux processus de planification pour les environs, Parcs Canada arrivera à promouvoir la prise de décisions efficaces et saines sur le plan écologique. L'Agence travaillera en collaboration avec le reste de la zone spéciale de gestion à l'élaboration d'un plan directeur qui garantisse que la région en entier soit gérée comme une seule entité écologique.

Un plan régional d'utilisation des terres pour le Nord du Yukon est en cours d'élaboration, et Parcs Canada participera au processus. De plus, un plan de gestion des poissons et des animaux sauvages du Nord du Yukon vient d'être terminé grâce à la participation de Parcs Canada.

#### 4.3.1 Buts stratégiques

*La structure et la fonction des écosystèmes du parc sont régies par les processus naturels et ne sont pas perturbées par les effets de l'activité humaine.*

*Des programmes intégrés de surveillance écologique servent à la collecte, au stockage, à l'analyse et à l'interprétation des données.*

*Il se fait une planification et une gestion intégrées dans l'écosystème élargi de Vuntut.*

#### 4.3.2 Objectifs

1. Fonder les décisions de gestion sur les meilleures connaissances et les meilleurs travaux de recherche scientifique disponibles.
2. Fournir de l'information sur l'écologie menant à la mise en place rapide de mesures de gestion déterminantes.
3. Favoriser l'élaboration de plans globaux et intégrés d'aménagement du territoire, ainsi que la prise de décisions conjointes pour l'écosystème régional.

#### 4.3.3 Mesures clés

1. Participer à des programmes de surveillance écologique pertinents, notamment l'Arctic Borderlands Ecological Knowledge Cooperative, les protocoles de surveillance du parc national Ivvavik et d'autres parcs et le Programme de lutte contre les substances toxiques dans le Nord.
2. Mettre au point un programme de surveillance écologique pour le parc en collaboration avec d'autres instances, p. ex. le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, le gouvernement des Gwitchin Vuntut, l'Arctic Borderlands Ecological Knowledge Cooperative, le parc national Ivvavik, le Service canadien de la faune et le gouvernement du Yukon. Ce programme de surveillance se rapportera au cadre d'évaluation de l'intégrité écologique élaboré par Parcs Canada.

3. Continuer de contribuer aux programmes de gestion et aux autres projets de l'International Porcupine Caribou Board et du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.
4. Mettre au point un plan de gestion des ours pour le parc en se fondant sur la stratégie de gestion des ours proposée pour le parc national Vuntut.
5. En collaboration avec d'autres instances, mettre au point des méthodes pour surveiller les changements que subissent les populations fauniques et comprendre l'écologie des carcajous et des autres mustélidés (belettes, visons, martres, loutres de rivière) dans le parc et les environs.
6. En collaboration avec d'autres instances, faire progresser le programme national sur les espèces en péril.
7. En collaboration avec d'autres instances, encourager la mise sur pied d'un centre de données sur la conservation au Yukon.
8. Collaborer avec le gouvernement du Yukon et d'autres intervenants à la mise en oeuvre du plan régional sur le bœuf musqué qui est en cours, dans la mesure où il se rapporte au parc national Vuntut.
9. Travailler en collaboration avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, le gouvernement des Gwitchin Vuntut, le gouvernement du Yukon et d'autres intervenants à la mise en oeuvre des composantes du plan de gestion des animaux sauvages et des poissons du Nord du Yukon qui se rapportent au parc national Vuntut.
10. Participer aux processus de planification pertinents de la région, notamment le plan visant la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow et le plan régional d'utilisation des terres pour le Nord du Yukon.
11. Participer à la mise en oeuvre du Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage et aux efforts visant à surveiller les oiseaux de rivage qui nichent dans l'Arctique à l'échelle du Nord.
12. Continuer de participer au recensement nord-américain du faucon pèlerin, que le gouvernement du Yukon coordonne localement tous les cinq ans.
13. Délimiter les zones de reverdissement hâtif du parc, étudier l'importance qu'elles revêtent pour la faune et en évaluer les incidences possibles sur la gestion de l'activité humaine.
14. Dans la mesure où les priorités et les partenaires le permettent, effectuer des recherches sur l'écologie du poisson, les aires d'hivernage du poisson et les écosystèmes aquatiques du parc.

#### 4.4 Coexistence des Gwitchin Vuntut avec la terre

Les connaissances traditionnelles sont en quelque sorte le bagage accumulé de connaissances, d'observations et d'idées au sujet de l'environnement et des liens qu'entretiennent les être vivants entre eux. Ces connaissances prennent racine dans le mode de vie traditionnel des premières nations et des autres habitants de longue date du territoire.

L'un des buts du parc national Vuntut est de sensibiliser le public aux connaissances traditionnelles des Gwitchin Vuntut, à leur histoire et à leur culture, ainsi que de protéger l'utilisation traditionnelle, actuelle et nouvelle du parc par cette première nation. Mettre en valeur le mode de gérance de la terre

établi depuis longtemps par les Gwitchin Vuntut et promouvoir l'exercice d'activités traditionnelles rattachées aux ressources naturelles constituent des éléments importants de ce mandat.

Les discussions menées avec le gouvernement des Gwitchin Vuntut et le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon ont révélé la préoccupation selon laquelle les Gwitchin Vuntut en savent moins en ce qui concerne les déplacements sur le territoire que les générations qui les ont précédés. À la demande du gouvernement des Gwitchin Vuntut, Parcs Canada contribuera aux programmes conçus pour aider les Gwitchin Vuntut à exercer leurs activités traditionnelles sur leur territoire ancestral.

#### 4.4.1 But stratégique

*Les Gwitchin Vuntut ont des occasions de s'adonner à leurs activités traditionnelles sur leur territoire, à récolter la faune, la flore et d'autres ressources, et les aînés ont des occasions de transmettre leurs connaissances sur la culture et leur savoir-faire aux générations plus jeunes.*

#### 4.4.2 Objectifs

1. Faire une utilisation juste et équitable des connaissances traditionnelles et de l'expérience des Gwitchin Vuntut et des données recueillies par les chercheurs afin de saisir l'importance écologique et historique des ressources naturelles et des sites patrimoniaux qui se trouvent dans le parc national Vuntut.
2. Se fier surtout aux Gwitchin Vuntut pour l'interprétation des toponymes autochtones du parc national Vuntut et pour comprendre leur importance.

#### 4.4.3 Mesures clés

1. Créer des occasions pour les aînés et d'autres éducateurs de transmettre leurs connaissances sur l'importance écologique et historique des sites et des toponymes de l'endroit et pour inculquer leur savoir-faire traditionnel sur le territoire de même que dans le cadre de programmes éducatifs dans la collectivité d'Old Crow.
2. Participer à la réalisation de programmes approuvés par le gouvernement des Gwitchin Vuntut qui aideront cette première nation à exercer ses activités traditionnelles sur son territoire ancestral.
3. Aider le gouvernement des Gwitchin Vuntut à préparer et à mettre en oeuvre des programmes visant à enseigner aux Gwitchin Vuntut les bonnes façons de se déplacer sur le territoire.

### 4.5 Indicateurs de l'intégrité écologique

Comme il en a été question à la section 4.3, le parc national Vuntut commence tout juste à élaborer son programme de surveillance écologique. Nous n'avons pas toujours accès à des objectifs quantitatifs pour certains indicateurs. Dans certains cas, par exemple le recensement des caribous de la harde de la Porcupine, ce sont d'autres organismes qui réalisent les projets et qui analysent les données recueillies. Parcs Canada se servira de ces analyses pour évaluer l'intégrité écologique d'une

Tableau 2 : Indicateurs de l'intégrité écologique pour le parc national du Canada Vuntut

Indicateurs	Mesures	Résultats ou objectifs de gestion visés
<b>Climat</b>		
Situation météorologique	La station météorologique du Service météorologique du Canada à Old Crow est ouverte depuis 1951. Envisager la possibilité d'établir une station météorologique éloignée dans le parc national Vuntut. Collaborer avec le parc national Ivavik.	Suivre la situation météorologique et consigner les changements importants. <sup>1, 2</sup>
Débâcle de la rivière Porcupine	Une base de données existe depuis 35 ans; elle est tenue à jour par le MAINC, Ressources aquatiques.	Relever tout changement important dans la date moyenne de la débâcle. <sup>1</sup>
<b>Perturbations abiotiques</b>		
Surface de l'eau des lacs de la plaine Old Crow	Une étude sur la surface de l'eau a été effectuée par le Service canadien de la faune dans les années 90; le Service la mettra à jour périodiquement.	Consigner les changements qui s'opèrent sur la surface recouverte d'eau. <sup>2, 3</sup>
Pergélisol	Collaborer avec l'Arctic Borderlands Ecological Knowledge Cooperative au sujet de l'entretien du site actuel et de nouveaux sites possibles.	Consigner les changements que subissent la surface active et l'étendue du pergélisol aux sites de surveillance permanents. <sup>1, 2</sup>
<b>Communautés végétales</b>		
Production primaire	Mesure de l'indice de la végétation par différence normalisée effectuée au moyen d'un radiomètre perfectionné à très haute résolution, surveillé par satellite et analysé chaque année par Parcs Canada.	Surveiller les changements importants qui surviennent dans la durée de la saison de croissance. <sup>1, 2</sup>
<b>Herbivores</b>		
Harde de caribous de la Porcupine	Un recensement de la population est effectué tous les trois ans par le Service canadien de la faune, le U.S. Fish and Wildlife Service et le Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.	La dynamique de la population fluctue dans les limites de paramètres acceptables, dont la taille de la population, les taux de survie des petits et le rapport de masculinité. <sup>2, 3</sup>
Bœuf musqué	Recourir aux études effectuées par le gouvernement du Yukon et le parc national Ivavik de même qu'aux observations du parc national Vuntut et des chasseurs pour recueillir de l'information.	Fixer des objectifs pour la population du Yukon, dans le cadre d'un plan de gestion régional du bœuf musqué. <sup>3</sup>

Tableau 2 : Indicateurs de l'intégrité écologique pour le parc national du Canada Vuntut

Indicateurs	Mesures	Résultats ou objectifs de gestion visés
<b>Prédateurs</b>		
Nombre de mesures de gestion des ours	Le parc national Vuntut travaillera avec le gouvernement et le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon pour se pencher sur la manière de recueillir cette information.	On ne constate aucun accroissement important du nombre de rencontres entre les humains et les ours ou du nombre d'ours éliminés. <sup>3</sup>
Population de faucons pèlerins	Le parc national Vuntut réalise une étude tous les cinq ans, soit en même temps que l'étude canadienne sur le faucon pèlerin.	Les taux de nidification dans le Nord demeurent stables ou augmentent. <sup>1,3</sup>
Densité des sites de nidification du courlis corlieu	Un programme visant à surveiller certains sites de nidification utilisés par le courlis courlieu sera mis au point au cours des trois prochaines années.	Le nombre de couples reproducteurs aux sites de surveillance permanents demeure stable. <sup>1,3</sup>
<b>Richesse des espèces</b>		
Diversité des oiseaux	Le recensement des oiseaux dans divers secteurs du parc se poursuit; les bases de données du parc national Vuntut et du Service canadien de la faune sont tenues à jour.	La présence de toutes les espèces indigènes et la documentation sur les espèces exotiques sont surveillées. <sup>1</sup>
Populations de sauvagine	Le Service canadien de la faune et le U.S. Fish and Wildlife Service réalisent un recensement annuel de la sauvagine.	La population de chacune des espèces de sauvagine fluctue dans sa fourchette de 55 ans. <sup>1,3</sup>
<b>Décomposition</b>		
Décomposition dans les communautés boisées	Des parcelles de surveillance sur la décomposition seront établies dans les cinq prochaines années.	Suivre et consigner les changements importants. <sup>2</sup>
<b>Profils d'utilisation de la terre par les humains</b>		
Polluants	En collaboration avec le gouvernement des Gwitchin Vuntut, Parcs Canada oeuvrera en faveur de la réalisation d'enquêtes futures à ce sujet.	Les niveaux de substances toxiques présents dans la nourriture traditionnelle n'augmentent pas de façon considérable. <sup>3</sup>

Tableau 2 : Indicateurs de l'intégrité écologique pour le parc national du Canada Vuntut

Indicateurs	Mesures	Résultats ou objectifs de gestion visés
<b>Profils d'utilisation de la terre par les humains</b>		
Temps que passent les groupes de Gwitchin Vuntut sur le territoire	Le parc national Vuntut collabore avec le gouvernement des Gwitchin Vuntut pour déterminer si cette information peut être recueillie.	Les activités traditionnelles se poursuivent sur le territoire. <sup>3</sup>
Utilisation par le personnel, les visiteurs et les chercheurs	Consigner l'étendue et la nature de l'utilisation qui se fait du parc.	Maintenir l'utilisation à des niveaux qui ne nuisent pas à l'intégrité écologique. <sup>3</sup>
Populations fauniques récoltées	Travailler avec le gouvernement des Gwitchin Vuntut pour recueillir de l'information et aider à la mise en oeuvre des recommandations formulées par le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et d'autres intervenants.	Les indicateurs laissent entendre que les populations sont durables. <sup>3</sup>

- 1 des paramètres qui fournissent de l'information et des données importantes pour les réseaux de surveillance nationaux et internationaux;
- 2 des paramètres qui permettent de surveiller les processus écologiques fondamentaux qui influent sur de nombreuses populations végétales et animales;
- 3 des paramètres qui fournissent des objectifs quantitatifs susceptibles d'orienter les mesures de gestion.

population ou d'un indicateur. Dans d'autres cas, ce sera l'Agence qui fera la surveillance et qui transmettra les données à ses partenaires et aux collectivités.

Les indicateurs retenus dans le cadre du programme de surveillance écologique du parc national Vuntut (tableau 2) se fondent sur le cadre d'évaluation de l'intégrité écologique de Parcs Canada, présenté dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées - 1999.

Le programme de surveillance du parc national Vuntut repose sur trois types de paramètres, comme l'indiquent les exposants utilisés au tableau 2 :

1. des paramètres qui fournissent de l'information et des données importantes pour les réseaux de surveillance nationaux et internationaux;
2. des paramètres qui permettent de surveiller les processus écologiques fondamentaux qui influent sur de nombreuses populations végétales et animales;
3. des paramètres qui fournissent des objectifs quantitatifs susceptibles d'orienter les mesures de gestion.

Le tableau 2 donne un ou deux exemples pour chacune de ces catégories. D'autres indicateurs seront ajoutés au fur et à mesure que le programme sera élaboré.

## 4.6 Communications au sujet de l'intégrité écologique

Dans tout parc national, l'intégrité écologique est tributaire de plusieurs facteurs. Les agents d'agression environnementaux interviennent parfois à l'interne (p. ex. la gestion de la nourriture et des déchets dans le périmètre du parc), à l'échelon régional (p. ex. la transmission possible de maladies endémiques et de parasites entre le caribou et le bœuf musqué), ou encore à l'échelon national/international/mondial (p. ex. le transport sur de longues distances de substances toxiques). Trois des quatre grands agents d'agression environnementaux qui agissent dans le parc national Vuntut proviennent de sources nationales/internationales/mondiales. Des décisions prises à des milliers de kilomètres plus loin sont en effet susceptibles de toucher le parc et la région. Préparé par Environnement Canada et Parcs Canada en 2000, le rapport intitulé *Le changement climatique et le réseau des parcs nationaux du Canada* précise qu'« étant donné que les conditions ambiantes (température, luminance, saison de croissance) sont presque à la limite des conditions de vie dans l'Arctique, les écosystèmes de cette région seront tout probablement les plus vulnérables. »

Pour que les Canadiens puissent faire des choix éclairés concernant leur mode de vie, ils doivent savoir que les gestes qu'ils posent et que d'autres posent ont des répercussions sur des écosystèmes qui se trouvent loin de leur ville et de leur foyer. Au sein de l'administration publique, Parcs Canada cherchera des moyens d'informer les décideurs et d'influencer leur action. À l'extérieur, l'Agence et ses partenaires aideront les Canadiens et les étrangers, par le biais de programmes d'interprétation et de diffusion externe, à comprendre les effets qu'ont sur l'environnement les gestes qu'ils posent.

D'autres messages et mesures se rapportant à l'interprétation et à la diffusion externe sont exposés à la section 7.1.

### 4.6.1 But stratégique

*Les Canadiens comprennent les défis que pose la préservation de l'intégrité écologique du parc, ils savent que les gestes qu'ils posent peuvent influencer sur le parc et ils font des choix personnels qui contribuent à préserver l'intégrité écologique du parc*

#### Objectifs

1. Voir à ce que les messages sur l'intégrité écologique soient intégrés dans toutes les communications importantes sur le parc.
2. Utiliser à bon escient les moyens de communication et d'éducation pour informer les Canadiens et pour influencer sur les décisions qu'ils prennent de sorte à avoir une incidence positive sur l'intégrité écologique du parc.

#### Mesures clés

1. En collaboration avec d'autres gouvernements et organismes et de manière autonome, adopter des mesures qui influenceront positivement sur les décideurs en ce qui concerne l'intégrité écologique du parc.
2. Continuer de collaborer avec les écoles de la localité pour mettre au point du matériel scolaire fondé sur les programmes de recherche et de surveillance du parc.

3. Recourir à des outils de diffusion externe comme le site Internet du parc pour informer les Canadiens au sujet des effets possibles de leurs gestes sur le parc et leur permettre de faire des choix qui influenceront positivement sur l'intégrité écologique du parc.

# Protection des ressources culturelles et paléontologiques



*L'une des sept clôtures à caribous consignées dans le parc avec des shyas (caches à viande).*

## 5.0 Protection des ressources culturelles et paléontologiques

### 5.1 Ressources culturelles

Pour Parcs Canada, une ressource culturelle est un ouvrage ou endroit qui témoigne d'une activité humaine précise ou qui revêt une signification spirituelle ou culturelle particulière et qui possède une valeur historique. Les ressources culturelles seront gérées en fonction des principes et des pratiques établis dans la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut oriente également la gestion des ressources culturelles. Parmi les objectifs visés à ce sujet figurent les suivants (chapitre 10, annexe A) :

- reconnaître que la tradition orale est une source valable et pertinente d'information aux fins d'établir l'importance intrinsèque des lieux historiques et des ressources patrimoniales mobilières du parc se rapportant directement à l'histoire des Gwitchin Vuntut;
- reconnaître l'intérêt que présente pour les Gwitchin Vuntut l'interprétation des toponymes et des ressources patrimoniales autochtones du parc se rapportant directement à leur culture.

En 1976, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a reconnu le rôle important qu'a joué le refuge Béring-Yukon dans le peuplement du Nouveau Monde. Cet événement revêt une importance nationale.

Plus d'une centaine de sites archéologiques ont été recensés dans le parc national Vuntut, notamment des sites historiques importants comme les sept clôtures à caribous du parc, lesquelles sont dans des états de détérioration divers. Le parc recèle également de camps traditionnels, de cabanes, de toponymes, de caches et d'affûts. Les visiteurs du parc n'ont pas accès aux sites de sépulture des Gwitchin Vuntut sans le consentement par écrit du gouvernement des Gwitchin Vuntut. Deux couloirs d'intérêt culturel relevés dans la revendication territoriale traversent le parc dans un axe nord-sud. On souhaite emprunter davantage ces sentiers à l'avenir dans la région. Le gouvernement des Gwitchin Vuntut sera consulté lorsque viendra le temps de nommer ou de renommer les attraits situés dans le parc.

L'Analyse descriptive des ressources, qui traite entre autres de l'histoire et de l'archéologie de l'endroit, renferme de l'information au sujet de la région, et le projet sur la tradition orale permet d'étayer les données que nous possédons au sujet des ressources culturelles de la région et d'approfondir nos connaissances à ce sujet. Les travaux de recherche qui seront réalisés dans les années à venir pourraient contribuer grandement à révéler l'histoire de cette région importante.

Le gouvernement des Gwitchin Vuntut et le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon examineront tous les permis de recherche et feront des recommandations à Parcs Canada avant l'approbation de tout permis. Les résultats des projets de recherche réalisés dans la région sont compilés par le biais des formulaires de registres des sites archéologiques du gouvernement du Yukon et de la base de données sur la gestion des ressources culturelles, des Services archéologiques de Parcs Canada, et ils sont mis à jour au besoin. On effectue la surveillance des sites durant le cours normal des travaux sur le terrain dans le parc.

Une quantité importante d'informations et d'artefacts a été recueillie sur le territoire traditionnel avant la création du parc. Ces collections sont actuellement dispersées dans divers établissements, dont le Musée canadien des civilisations, l'Université de Toronto et l'Université de l'Alberta, et le gouvernement des Gwitchin Vuntut souhaiterait au fil du temps les rapatrier. Tous les artefacts recueillis dans le périmètre du parc depuis sa création sont essentiellement mis sous la garde de Parcs Canada.

En raison de l'importance que revêtent les clôtures à caribous, les travaux de gestion des ressources culturelles se concentreront là-dessus au cours des cinq prochaines années. Les mesures clés recommandées établissent une démarche progressive pour rassembler des données sur les clôtures et pour déterminer la valeur qu'elles représentent. Nous ne procéderons pas à la reconstruction des clôtures à caribous au cours du cycle de ce plan directeur afin que les travaux de recherche nécessaires soient accomplis avant la prise de décisions à long terme.

### 5.1.1 But stratégique

*La présence continue des Autochtones dans l'écosystème est reconnue, promue et respectée; à cette fin, Parcs Canada protège et met en valeur les ressources et les valeurs culturelles du parc national du Canada Vuntut.*

### 5.1.2 Objectifs

1. Gérer en collaboration les travaux de recherche sur le patrimoine au sein du parc national Vuntut.
2. Reconnaître la valeur culturelle et patrimoniale des couloirs d'intérêt culturel et des sites au sein du parc et en tenir compte pour la gestion et les opérations du parc.

### 5.1.3 Mesures clés

1. Mener à bien le projet communautaire sur la tradition orale qui a été entrepris par le gouvernement des Gwitchin Vuntut, Parcs Canada et d'autres intervenants.
2. Continuer de consigner de nouveaux sites archéologiques et tenir la base de données en place à jour.

#### *Clôtures à caribous*

3. Discuter avec les familles qui ont des liens avec les secteurs où ont été érigées les clôtures.
4. Effectuer un relevé des clôtures à caribous encore existantes dans le parc.
5. Donner des ateliers sur la gestion des ressources culturelles dans la collectivité d'Old Crow pour déterminer la valeur que représentent les clôtures à caribous.
6. Faire l'interprétation des clôtures à caribous au Centre d'accueil d'Old Crow, p. ex. un modèle d'une clôture, une vidéo et un pamphlet.
7. En raison du caractère vulnérable des clôtures à caribous, exiger que les visiteurs et les chercheurs obtiennent la permission du directeur pour avoir accès aux clôtures et aux structures qui y sont associées et ce, jusqu'à ce que les travaux de recherche nécessaires soient achevés.
8. Durant le cycle de ce plan directeur, élaborer des lignes directrices régissant la visite des clôtures à caribous.

## 5.2 Ressources paléontologiques

La totalité du territoire occupé par le parc faisait partie de la Béringie, cet énorme refuge dépourvu de glace qui abritait des plantes et des animaux à l'époque du Pléistocène. À l'apogée de la glaciation du Wisconsin (il y a environ 18 000 ans), la portion au nord du territoire du Yukon, la majeure partie du nord de l'Alaska et la portion au nord-est de la Sibérie avaient échappé aux glaces. Certaines espèces fauniques qui ont parcouru la majeure partie de la Béringie pendant des milliers d'années sont maintenant disparues, notamment le mastodonte d'Amérique, le mammoth de Sibérie, le bison à grandes cornes, le cheval de steppe, le chameau de l'Ouest, le castor géant, le chat des cavernes et

le lion d'Amérique. D'autres mammifères de la Béringie, comme le caribou de la toundra, l'orignal, le bœuf musqué, le castor, le rat musqué, le renard arctique, le loup gris et le carcajou, vivent toujours dans la région aujourd'hui.

On trouve plus de fossiles de vertébrés qui remontent à l'époque glaciaire dans les secteurs qui ont échappé à la glaciation au Yukon que dans tout autre endroit au Canada. Le bassin Old Crow est le meilleur endroit au pays où l'on peut trouver des restes de vertébrés du Pléistocène; c'est pourquoi on lui confère une importance à l'échelle internationale. La quasi-totalité de la période du Pléistocène, qui a débuté il y a environ 1,8 million d'années, est représentée dans le sol fossilifère du bassin Old Crow. On a découvert dans les berges en proie à l'érosion des rivières Old Crow et Porcupine de vastes quantités de fossiles de vertébrés du Pléistocène; nombre de travaux scientifiques y sont réalisés depuis une trentaine d'années. Étant donné que la rivière Old Crow délimite le parc au sud, certains des fossiles se trouvent dans le périmètre du parc et d'autres, sur la terre octroyée par l'Entente des Gwitchin Vuntut, au sud. L'un des grands défis des chercheurs est d'établir la chronologie des divers vestiges découverts, étant donné que la plupart ont été retrouvés loin de l'endroit où ils se trouvaient à l'origine, dans le sol stratifié des berges en érosion. Le parc et les environs présentent des possibilités de recherche paléontologique considérables. Le gouvernement du Yukon possède de bons spécialistes en paléontologie dans la région, et Parcs Canada collaborera avec eux pour faire progresser la recherche dans le parc.

### 5.2.1 But stratégique

*Les ressources paléontologiques du parc national Vuntut sont protégées et mises en valeur.*

#### 5.2.2 Objectifs

1. Gérer en collaboration la recherche qui se fait sur le patrimoine dans le parc national Vuntut.

#### 5.2.3 Mesures clés

1. Recueillir des données de base sur les principales ressources paléontologiques du parc, surveiller ces ressources de façon continue et procéder aux interventions qui s'imposent.
2. Travailler en collaboration avec le gouvernement du Yukon et les autres intervenants afin de faciliter les projets de recherche paléontologique dans le parc.

# Activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut



*Lydia Thomas et ses petits-enfants vivent selon les traditions au camp du printemps, dans la plaine du parc.*

## 6.0 Activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut

Les Gwitchin Vuntut entretiennent depuis des siècles des liens avec le territoire occupé par le parc, liens qui perdurent encore aujourd'hui. Ils dépendent de la région et de ses ressources pour assurer leur subsistance. Parmi les activités traditionnelles qu'ils pratiquent dans le parc figurent la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette de petits fruits. Si certaines de leurs méthodes de récolte ont changé, les liens qui les unissent à la terre existent toujours.

Le territoire et les ressources de la plaine Old Crow servent continuellement à la pratique des activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut. Les Gwitchin Vuntut entretiennent des liens affectifs et spirituels avec la terre. Celle-ci a une valeur culturelle qui dépasse de loin l'utilisation des ressources physiques et naturelles et va jusqu'à l'utilisation à des fins curatives et spirituelles (Entente sur les répercussions et les avantages, partie B). Les Gwitchin Vuntut sont encore nombreux aujourd'hui à partir dans une quête de renouveau spirituel.

Les droits qu'ont les Gwitchin Vuntut de pratiquer des activités de subsistance dans le parc, au moyen de méthodes traditionnelles et nouvelles, sont clairement établis dans l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon est le principal outil de gestion pour les ressources renouvelables dans la région; il peut faire des recommandations au sujet des activités de subsistance permises dans le parc, y compris les parcours suivis, les méthodes utilisées, les modes d'accès permis, etc. Parcs Canada et le gouvernement des Gwitchin Vuntut ont également des responsabilités à cet égard; par exemple, le gouvernement des Gwitchin Vuntut s'occupera de consigner les activités de récolte et de piégeage. L'information ainsi recueillie aidera les gestionnaires à préserver l'intégrité écologique de l'endroit.

Les sections suivantes sur la récolte et le piégeage ont été adaptées à partir de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut, qu'il faudra consulter pour obtenir des plus amples informations ou des éclaircissements :

### *Récolte*

- Les Gwitchin Vuntut ont le droit exclusif de récolter toute espèce de poisson et d'animal sauvage et de plante comestible pour leur subsistance et celle de leur famille en toute saison et sans limite de prises, sous réserve des limites prévues dans la législation adoptée à des fins de conservation, de santé publique ou de sécurité publique, et sous réserve des recommandations formulées par le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon.
- Les Gwitchin Vuntut peuvent, dans l'exercice de leurs droits de récolte, utiliser des méthodes et des équipements traditionnels et modernes, sous réserve des recommandations formulées par le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon.
- Les Gwitchin Vuntut doivent établir et tenir à jour un registre sur les récoltes dans le parc, qui doit être mis à la disposition du directeur.
- Les Gwitchin Vuntut ont le droit, dans le parc, de conserver et d'entretenir des cabanes existantes, ainsi que de continuer à utiliser et à entretenir des camps, des caches et des pistes qui sont nécessaires à l'exercice des droits de récolte prévus ou encore à des fins accessoires à l'exercice de ces droits.
- Sous réserve de l'examen du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, les Gwitchin Vuntut ont le droit d'aménager ou d'agrandir, dans le parc, des cabanes, des camps, des caches et des pistes nécessaires à l'exercice de leurs droits de récolte ou encore à des fins accessoires à l'exercice de ces droits.

### *Piégeage*

- Les Gwitchin Vuntut ont le droit exclusif de récolter des animaux à fourrure dans le parc, conformément à l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut, afin d'en vendre les peaux.
- Il incombe au gouvernement des Gwitchin Vuntut de répartir le territoire du secteur de piégeage dans le parc entre les Gwitchin Vuntut, ainsi que de déterminer ou de modifier le tracé des lignes de piégeage individuelles ou encore de les regrouper.
- Le gouvernement des Gwitchin Vuntut tiendra un registre sur la répartition du territoire de piégeage et devra en remettre un double au directeur.
- Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon peut remettre des recommandations au ministre responsable de Parcs Canada sur la gestion des animaux à fourrure, sur les saisons, sur les contingents de piégeage, ou sur d'autres questions touchant le piégeage dans le parc.

### *Rôle du Conseil des ressources renouvelables du Yukon*

- Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon peut faire des recommandations au ministre sur toute question touchant la mise en valeur et la gestion du parc, notamment les voies et méthodes d'accès des personnes autorisées à récolter dans le parc, les limites et les saisons de récolte dans le parc ainsi que les lieux et les méthodes de récolte dans le parc.

#### **6.0.1 But stratégique**

*Les droits des Gwitchin Vuntut dans le parc sont reconnus, compris et appuyés par le personnel du parc, les visiteurs et le public canadien.*

#### **6.0.2 Mesures clés**

1. Parcs Canada travaillera en collaboration avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et le gouvernement des Gwitchin Vuntut à la mise en oeuvre des dispositions de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut en ce qu'elles se rapportent au parc national Vuntut.



# Gestion de la fréquentation et de la recherche



Camper dans le parc national Vuntut.

## 7.0 Gestion de la fréquentation et de la recherche

### 7.1 Interprétation et diffusion externe

*« Il importe, dans l'intérêt national, de mettre [notre] patrimoine [national] en valeur par des programmes d'interprétation et d'éducation pour que le public, tant les Canadiens que les visiteurs d'autres pays, le comprenne, l'apprécie et en jouisse, engendrant ainsi la fierté et encourageant la bonne intendance et nous permettant d'exprimer notre identité de Canadiens. »*

Tiré du préambule de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, 1998

L'un des principaux objectifs du parc national du Canada Vuntut est de donner aux Canadiens et aux étrangers des occasions d'apprécier et de comprendre son importance nationale, ses ressources naturelles et culturelles et son rôle au sein d'un réseau national d'aires protégées.

Parcs Canada a défini sept grands groupes qui constituent la clientèle du parc national Vuntut :

- les résidents de la collectivité d'Old Crow;
- les visiteurs du parc;
- les résidents du Yukon;
- les groupes d'élèves;
- les Canadiens et les étrangers;
- les chercheurs;
- les voyageurs.



### *Principaux messages du parc*

**Réseau d'aires protégées :** Le parc national du Canada Vuntut fait partie d'un réseau de parcs nationaux chargés de protéger et de mettre en valeur le patrimoine qui revêt beaucoup d'importance pour le Canada; il fait aussi partie d'un ensemble d'aires protégées au Yukon, en Alaska et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il représente la région naturelle du Nord du Yukon.

**Intégrité écologique :** Le rôle du parc au sein de l'écosystème régional élargi; les menaces et les défis que pose la préservation de l'intégrité écologique, les efforts déployés à cet égard et le but de la surveillance; le fait que la gérance du parc soit une responsabilité partagée, et l'apport considérable des connaissances traditionnelles pour la gestion du parc.

**Culture des Gwitchin Vuntut et gérance de la terre :** Le parc national Vuntut se trouve dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut, qui en sont les gardiens depuis des temps immémoriaux, et ces liens existent encore aujourd'hui. Créé en 1995 dans le cadre de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, le parc est géré en collaboration et les Gwitchin Vuntut ont des droits de subsistance dans le parc, notamment pour la chasse et le piégeage.

**Identité du parc :** Le caractère spécial et les attraits uniques du parc national Vuntut comprennent les suivants : les zones humides de la plaine Old Crow, l'importance du parc pour la harde de caribous de la Porcupine, l'interdépendance continue des Gwitchin Vuntut et de la terre, les clôtures à caribous et autres sites archéologiques importants, les sites paléontologiques d'importance internationale le long de la rivière Old Crow, et l'importance de la région comme vestige de la Béringie.

### *Interprétation et diffusion externe*

L'interprétation consiste à éduquer le public dans un parc national, que ce soit par une promenade guidée ou une exposition sur place. La diffusion externe consiste aussi à éduquer le public, mais à l'extérieur du parc, notamment par le biais d'un programme dans une école de la région ou d'un site Internet du parc consulté par une personne qui habite plus au sud au Canada. En raison de l'éloignement du parc national Vuntut et de son faible taux de fréquentation, la diffusion externe constituera un volet important du programme de mise en valeur de ce parc. Le site Internet sera aussi un outil important pour joindre les résidents du Yukon, les Canadiens d'autres régions au pays et les étrangers.

La présence des Gwitchin Vuntut constitue l'un des volets historiques uniques à cette région du Canada. Les Gwitchin Vuntut entretiennent encore aujourd'hui des liens directs avec la terre, qu'ils chassent, fassent du piégeage ou parcourent le territoire pour des raisons spirituelles. L'interdépendance qui existe entre ce peuple et la terre représente une page importante et intéressante de l'histoire, que les Gwitchin Vuntut peuvent partager avec d'autres Canadiens.

Des messages importants, notamment les effets possibles des changements climatiques dans le parc, seront également transmis; il en est question à la section 4.6.

En vertu de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, Parcs Canada aménagera un centre d'accueil à Old Crow. Ce centre d'accueil sera le principal endroit pour accueillir les visiteurs et pour donner de l'information à Old Crow; on y fournira des services d'orientation, d'information et d'interprétation aux visiteurs au sujet du territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. Par l'entremise de partenariats, l'aménagement du centre d'accueil fournira aux Gwitchin Vuntut des occasions de mettre en valeur leur culture et aux autres gouvernements et organismes de fournir des services d'information et d'interprétation, p. ex. en ce qui concerne la réserve faunique Ni'iinlii'Njik (direction de la pêche) et le lieu historique Rampart House.

Pour l'Agence Parcs Canada, le centre d'accueil constituera un point central dans les efforts qu'elle déploie au chapitre de l'interprétation et de la diffusion externe. Les visiteurs en apprendront davantage au sujet du parc et sur ce qu'il a à offrir. Le centre d'accueil fera aussi appel à des moyens technologiques pour favoriser les possibilités de diffusion externe, amenant le parc vers les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. De plus, les Canadiens en apprendront davantage au sujet du parc et de la culture des Gwitchin Vuntut grâce à la présence de membres de la collectivité d'Old Crow.

Parcs Canada consultera les Gwitchin Vuntut pour tout ce qui concerne l'interprétation de leur culture. Le personnel du parc demandera au Conseil sur le patrimoine des Gwitchin Vuntut d'examiner les produits d'interprétation au sujet de la culture de cette première nation. De plus, on intégrera la langue gwich'in, lorsqu'il sera pratique de le faire, dans les expositions et les panneaux d'interprétation au sujet de l'histoire et la culture des Gwitchin Vuntut en ce qu'elle se rapporte au parc.

La collectivité d'Old Crow est un public important. Des programmes publics seront offerts à la collectivité pour voir à ce que les résidents soient au courant des activités qui ont lieu, notamment la recherche qui est réalisée dans le parc.

L'école de la collectivité se sert présentement d'une trousse éducative qui vient d'être terminée. On déterminera plus tard s'il y a lieu de diffuser cette trousse à plus grande échelle, soit dans les autres écoles du territoire. Les travaux se poursuivront avec les enseignants et les éducateurs à Old Crow et au Yukon.

Essentiellement, le dialogue qui se fera avec les chercheurs et les voyageurs s'effectuera de face à face et par l'entremise d'Internet; de cette manière, ils seront au courant des règles du parc et sauront qu'ils travaillent dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut.

En concentrant ses efforts à transmettre les principaux messages du parc aux publics clés par le biais des techniques exposées ci-dessus, le parc sera en mesure de s'acquitter des engagements qui ont été pris dans le cadre de la stratégie Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada.

### 7.1.1 But stratégique

*Les visiteurs, les Yukonnais et les autres Canadiens apprécient et comprennent l'importance nationale du parc national Vuntut, son patrimoine naturel et culturel et son rôle au sein d'un réseau national d'aires protégées.*

### 7.1.2 Objectifs

1. Offrir aux visiteurs d'Old Crow et du parc national Vuntut des occasions d'en apprendre davantage au sujet du parc et de l'apprécier à sa juste valeur.
2. Offrir aux Canadiens qui ne visitent pas le parc national Vuntut des occasions d'en apprendre davantage au sujet du parc et de l'apprécier à sa juste valeur.
3. Diffuser à grande échelle les résultats des recherches en temps opportun.

### 7.1.3 Mesures clés

1. Conformément à l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut, et en collaboration avec des partenaires, aménager un centre d'accueil à Old Crow.
2. Offrir des activités dans la communauté locale, p. ex. une trousse éducative aux écoles et des programmes publics aux résidents de la région.
3. Tenir à jour un site Internet sur le parc, qui permet d'informer les Canadiens au sujet des ressources naturelles et culturelles du parc.
4. Par le biais d'Internet et d'autres moyens, diffuser à grande échelle les résultats des travaux de recherche menés dans le parc et renseigner les gens sur leurs conséquences.
5. Évaluer régulièrement le degré de connaissances des visiteurs au sujet des principaux messages du parc et faire les changements qui s'imposent.

## 7.2 Tourisme patrimonial

Le tourisme patrimonial est un segment du tourisme qui met l'accent sur l'importance historique, culturelle ou naturelle d'une attraction donnée. Avec les autres parcs et lieux historiques nationaux du Yukon, le parc national Vuntut joue un rôle important dans l'industrie touristique du territoire.

De 1996 à 1998, Parcs Canada et le gouvernement des Gwitchin Vuntut ont élaboré un plan des répercussions et des avantages, qui examinait les possibilités de tourisme en tenant compte des préoccupations de la collectivité.

*En résumé, le parc et le secteur environnant procurent surtout au touriste une combinaison de ressources naturelles et d'expériences culturelles offertes par le village d'Old Crow. Les recherches indiquent qu'il existe une forte demande pour en savoir davantage sur la destination visitée. Pour les visiteurs du parc national Vuntut, c'est la culture du peuple vuntut et la manière dont il vit de la terre qui les intéressent particulièrement. L'isolement du village et le cadre naturel de la plaine Old Crow et*

*du parc national Vuntut créent un produit unique où les visiteurs peuvent aller dans la nature sauvage connaître par l'expérience les activités traditionnelles des Vuntut. Toutefois, la préoccupation majeure à cet égard est la vulnérabilité des Vuntut et leur inquiétude concernant la présence chez eux d'autres personnes. Une gestion très attentive sera nécessaire pour ne pas nuire à l'intégrité de la région et de sa population.*

#### Plan des répercussions et des avantages du parc national Vuntut, Partie A

Outre les expériences culturelles qu'ont l'occasion de vivre les visiteurs dans la région, le parc offre également un milieu sauvage à l'état naturel aux voyageurs d'expérience qui sont autosuffisants. Jusqu'à présent, la majorité des gens qui viennent visiter le parc cherchent à vivre une expérience en milieu sauvage.

Des études effectuées récemment par le gouvernement du Yukon attestent que les visiteurs possibles de la région s'intéressent aux attraits naturels et culturels du secteur. Des résidents d'Old Crow ont manifesté un certain intérêt à lancer des entreprises de tourisme ou à prendre de l'expansion, notamment des établissements d'hébergement à Old Crow, des excursions pour la journée près de la collectivité et des services de guides dans le cadre d'excursions prolongées dans l'arrière-pays (bateau, motoneige, traîneau à chiens, etc.). La Gwitchin Vuntut Development Corporation envisage de prendre les devants au chapitre du développement touristique dans le territoire traditionnel en contribuant à la création d'une entreprise qui aiderait les Gwitchin Vuntut à faire connaître et à coordonner leurs activités touristiques.

Le parc national Vuntut offre à ses visiteurs la possibilité de découvrir ses attraits naturels et culturels. L'image qui sera promue sera celle d'une aire sauvage intacte composée de zones humides, de piémonts et de montagnes, qui renferme la plaine Old Crow, laquelle contient des zones humides d'importance internationale qui attirent des centaines de milliers de sauvagine. Les grizzlis et les carcajous y prospèrent, la harde de caribous de la Porcupine y fait une migration annuelle et les Gwitchin Vuntut, le « peuple parmi les lacs » — gardiens de la région — continuent d'être soutenus physiquement et spirituellement par cette terre.

Le Centre d'accueil prévu pour la collectivité d'Old Crow (section 7.1) sera un endroit où tous les visiteurs qui viennent à Old Crow pourront en apprendre davantage au sujet de la culture des Gwitchin Vuntut, l'histoire naturelle et culturelle du territoire traditionnel et les possibilités qui leur sont offertes dans la région, tant dans le parc national qu'à l'extérieur de celui-ci.

Le personnel de Parcs Canada travaillera en collaboration avec le gouvernement des Gwitchin Vuntut, l'organisme Tourism Yukon et d'autres intervenants pour faire la promotion d'activités appropriées qui cadrent avec le parc national. Conformément aux préoccupations formulées par les aînés et d'autres membres de la collectivité d'Old Crow, nous adopterons une approche à long terme pour voir à ce que les activités touristiques offertes augmentent en fonction des besoins et des valeurs de la collectivité.

### 7.2.1 But stratégique

*Les possibilités touristiques créées dans la région reposent sur les valeurs du parc national Vuntut et sont exploitées à un rythme qui cadre avec les valeurs communautaires des Gwitchin Vuntut.*

### 7.2.2 Objectif

1. Faire la promotion du parc national Vuntut dans le contexte régional.

### 7.2.3 Mesures clés

1. Unir ses efforts à ceux des gouvernements et des entreprises pour que les activités promotionnelles tiennent compte des messages d'intégrité écologique et créent des attentes réalistes chez les visiteurs, en mettant en lumière les activités et les comportements qui conviennent à un parc national.
2. Continuer de travailler avec l'industrie du tourisme pour fournir aux visiteurs de l'information exacte sur le parc.
3. Travailler en collaboration avec d'autres intervenants, tels que le ministère du Tourisme du Yukon et la Vuntut Gwitchin Development Corporation, afin d'appuyer les activités de promotion du tourisme dans le parc national Vuntut, par exemple le financement d'un programme de formation pour guides.
4. Se servir des Lignes directrices sur le tournage de films et de vidéos préparées par l'Unité de gestion du Yukon en guise de complément aux normes nationales afin d'examiner les demandes de tournage de productions commerciales dans le parc.

## 7.3 Services et installations pour les visiteurs

Jusqu'à présent, seule une poignée de personnes ont visité le parc, en raison notamment de son éloignement et de ce qu'il en coûte pour se rendre dans la région. En règle générale, il s'agit d'amateurs de contrées sauvages qui sont autosuffisants et qui ont l'expérience des déplacements dans l'arrière-pays. Le parc s'attend à ce que le nombre de visiteurs reste bas (moins de 50 personnes par année) au cours des prochaines années. Les visiteurs potentiels peuvent en apprendre davantage sur le parc en personne, au téléphone, par le biais d'Internet ou par écrit, grâce au personnel de Parcs Canada en poste à Old Crow, à Haines Junction ou à Whitehorse.

En conformité avec son caractère sauvage, le parc ne comporte aucune installation opérationnelle ou touristique. Aucun sentier ne sera aménagé, et les déplacements continueront de se faire sans pistes balisées ni emplacements de camping désignés. Au besoin, il y aura des installations adaptées au milieu sauvage, notamment des toilettes extérieures et des perches à provisions. Les visiteurs doivent s'inscrire avant de pénétrer dans le parc et ils peuvent s'y rendre par leurs propres moyens (bateau, ski, traîneau à chiens, à pied ou avion ou hélicoptère).

Durant la crue des eaux, il est possible de se déplacer à bord d'une embarcation à moteur sur la rivière Old Crow et la partie du ruisseau Black Fox qui forme la limite du parc. Étant donné que ces cours d'eau se trouvent à l'extérieur de ses limites, le parc national Vuntut n'en restreint pas l'usage. L'accès par embarcation à moteur sera toutefois interdit dans le périmètre du parc. Il sera également interdit d'accéder au parc à bord d'un véhicule motorisé, sauf en ce qui concerne les avions et hélicoptères, pour les atterrissages, et les motoneiges, pour les excursions guidées en motoneiges et les excursions guidées en traîneaux à chiens accompagnées de motoneiges.

Voici les activités récréatives qui sont jugées appropriées pour le parc national Vuntut (excursions d'une journée et excursions avec coucher) : randonnée pédestre, camping, canot, kayak, ski de randonnée, raquette, traîneau à chiens, observation de la faune et de la flore, photo et activités culturelles. Nous suivrons de près les activités des visiteurs pour en déterminer les incidences et nous interviendrons au besoin. Comme nous en savons peu au sujet de l'incidence possible de la pêche récréative sur les ressources aquatiques du parc, nous adopterons une approche axée sur la prudence, c'est-à-dire que nous interdirons la pêche récréative jusqu'à ce que nous en ayons évalué les effets.

Conformément à la politique de Parcs Canada sur les droits d'utilisation, le prix du permis d'accès à l'arrière-pays sera harmonisé avec ceux qui sont imposés dans les parcs nationaux de l'Arctique de l'Ouest.

### *Principes de gestion des activités récréatives*

Afin de voir à ce que les activités récréatives cadrent avec les valeurs du parc, nous aurons recours aux principes suivants pour orienter la gestion des activités récréatives pratiquées dans le parc national Vuntut.

- Les activités récréatives doivent permettre de préserver l'intégrité écologique et être conformes aux lignes directrices prévues dans *l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*. Elles doivent être contrôlables, compatibles et réversibles, et permettre de préserver et protéger un habitat faunique essentiel et les corridors de déplacement de même que les ressources culturelles clés.
- La gestion des activités récréatives se fondera sur les principes de la prudence et de la gestion adaptative.
- Les activités de subsistance l'emporteront sur les activités récréatives.
- Les connaissances scientifiques et traditionnelles seront utilisées pour orienter les décisions de gestion des activités récréatives.

Conformément aux principes ci-dessus, une série d'outils de gestion sera mise en oeuvre au besoin pour assurer le maintien de l'intégrité écologique, la protection des ressources culturelles et l'offre d'expériences de qualité aux visiteurs : pratiques du camping écologique, fermeture de secteurs ou fermeture saisonnière, recours à des contenants à l'épreuve des ours, restrictions en ce qui concerne les feux de camp et imposition de contingents. De plus, les caches pour nourriture seront interdites dans le parc.

- **Compatibilité** – les activités et les mesures de gestion du parc doivent être compatibles (favorables et complémentaires) avec le caractère sauvage du parc et tenir compte de la vulnérabilité de ses ressources;
- **Contrôlabilité** – Parcs Canada doit veiller à assurer le contrôle des activités ou des mesures de gestion, en régissant notamment la période, la fréquence et les moyens d'accès;
- **Réversibilité** – Parcs Canada doit surveiller les effets des activités et des mesures de gestion, puis apporter les rajustements qui s'imposent pour réduire au minimum les incidences ou interdire entièrement l'activité ou l'utilisation d'une installation.

#### 7.3.1 Services commerciaux pour les visiteurs

*L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* établit certaines exigences à suivre en ce qui concerne les possibilités économiques dans le parc :

- Les Gwitchin Vuntut ont l'exclusivité de l'offre des voyages en traîneau à chiens éventuellement autorisés dans le parc.

- Lorsqu'un non-Gwitchin Vuntut demande un permis à Parcs Canada en vue d'exploiter dans le parc une entreprise autorisée aux termes du plan directeur du parc, les Gwitchin Vuntut ont le droit de premier refus, conformément aux procédures établies dans l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* (10.2 à 10.10), à l'égard de la demande et de l'obtention d'un permis en vue d'exploiter une entreprise sensiblement semblable à celle décrite dans la demande du non-Gwitchin Vuntut.
- Parcs Canada consulte le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon lorsqu'elle détermine s'il convient d'établir un contingent pour les permis d'exploitation d'une entreprise dans le parc et, le cas échéant, quel contingent ainsi établir; elle le consulte aussi sur les conditions qui devraient s'appliquer à ces permis.

Vu l'éloignement du parc, sa nature sauvage et les liens qui unissent la terre aux Gwitchin Vuntut, les visiteurs seront encouragés à retenir les services d'un guide titulaire d'un permis pour visiter le parc. Leur séjour dans le parc s'en trouvera enrichi sans compter qu'il sera d'autant plus sécuritaire. Il se peut que le parc exige le recours aux services d'un guide autorisé dans certains sites culturels et écosites.

Avant qu'un permis d'exploitation ne puisse être délivré, il faut qu'un plan d'affaires soit préparé concernant les activités dans le parc et qu'une évaluation environnementale soit réalisée à l'égard de tous les services commerciaux (entreprises à but lucratif et à but non lucratif) fournis dans le parc. Les voyageurs qui offrent des excursions guidées dans le parc devront se procurer un permis d'exploitation auprès de Parcs Canada et satisfaire aux normes et directives d'exploitation fixées dans la *Yukon Wilderness Tourism Licensing Act*.

L'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* vise, d'une part, à créer des possibilités d'emploi et des débouchés économiques et, d'autre part, à permettre aux Gwitchin Vuntut de participer à l'aménagement, à l'exploitation et à la gestion du parc. Cet enjeu revêt beaucoup d'importance pour les habitants d'Old Crow. Parcs Canada, le gouvernement des Gwitchin Vuntut et le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon reconnaissent tous trois que la réglementation, qui interdit aux guides titulaires d'un permis (les Gwitchin Vuntut compris) de porter une arme à feu dans un parc national, pourrait représenter un obstacle à la création de débouchés économiques dans le parc pour les Gwitchin Vuntut. Nous cherchons à faire modifier le règlement de manière à habilitier les guides gwitchin vuntut titulaires d'un permis à porter des armes à feu lorsqu'ils exercent leurs activités dans le parc. Les restrictions quant à l'utilisation des armes à feu seront décrites sur les permis d'exploitation de chacun des détenteurs. L'Entente énonce que les guides gwitchin vuntut ne peuvent exercer leurs droits de récolte pendant qu'ils dirigent des groupes dans le parc.

### ***Utilisation des cabanes de piégeage pour le tourisme***

En vertu de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, les Gwitchin Vuntut ont le droit d'aménager des cabanes et des camps dans le parc pour leurs activités de subsistance. Il existe trois cabanes à l'heure actuelle dans le parc. Il sera interdit de construire des cabanes ou d'agrandir celles qui existent déjà pour en faire des établissements d'hébergement commerciaux, mais il sera possible de les utiliser à des fins accessoires. Autrement dit, les touristes pourront se servir des cabanes de piégeage comme cuisine, comme lieu de rassemblement, comme cache à provisions, ou à d'autres fins accessoires, mais non pour leur hébergement.

De plus, il sera permis d'installer des tentes de manière temporaire dans le parc, qu'elles soient utilisées conjointement avec une cabane de piégeage ou de façon autonome.

### ***Excursions commerciales guidées en motoneige et excursions privées et commerciales en traîneaux tirés par des chiens***

En raison de l'éloignement du parc national Vuntut et des débouchés économiques qui pourraient s'ensuivre, les excursions commerciales guidées en motoneige seront permises dans le parc, sous réserve de certaines limites et d'un certain contrôle.

Les excursions commerciales guidées en motoneige seront permises dans la partie sud du parc, soit le secteur de la plaine Old Crow (carte 3, section 9.0). La plupart des déplacements se feront sur les lacs, où la couche de neige est plus profonde que dans les parties plus au nord du parc, ce qui permettrait de réduire l'effet sur l'environnement. Les guides pourront utiliser des motoneiges pour amener leurs clients à un camp de base; les clients pourront conduire la motoneige ou s'asseoir à l'arrière. À partir du camp de base, les visiteurs pourront explorer la région en raquettes ou à skis, mais non en motoneige.

Les excursions commerciales en traîneaux tirés par des chiens seront autorisées à l'échelle du parc. L'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* énonce que les Gwitchin Vuntut ont le droit exclusif d'offrir des excursions commerciales en traîneaux tirées par des chiens dans le parc. Les motoneiges pourront servir comme moyen de transport d'appoint dans la partie sud du parc, auquel cas les visiteurs pourront tenir les rênes du traîneau ou y prendre place comme passagers, mais ne pourront pas conduire la motoneige. Les motoneiges peuvent servir de moyen d'appoint (transporter l'équipement de trop, la nourriture, etc. d'un camp à l'autre). Les excursions privées en traîneaux tirés par des chiens sont permises dans le parc, mais sans le recours à une motoneige.

L'accès des motoneiges dans le parc est assujéti aux restrictions suivantes : seules les excursions commerciales guidées sont autorisées; les activités en motoneiges sont permises si elles font l'objet d'un plan d'affaires approuvé et d'une évaluation environnementale; les motoneiges ne sont autorisées que dans la partie sud du parc (carte 3, section 9.0). Parcs Canada élaborera des critères pour régir l'accès en tenant compte des facteurs suivants : période de l'année, déplacements de la faune, zones interdites, contingentement du nombre de motoneiges, de visiteurs et d'excursions et, enfin, problèmes suscités par le passage des motoneiges sur les terrains et les campements familiaux. La surveillance exercée par Parcs Canada lui permettra de prendre les mesures d'atténuation nécessaires. Au fil du temps, Parcs Canada encouragera les guides à utiliser des motoneiges moins bruyantes et plus propres.

## **7.4 Recherche**

Avant la création du parc national Vuntut, d'importants travaux de recherche ont été réalisés dans le parc sur de nombreux sujets, notamment sur la sauvagine, la harde de caribous de la Porcupine, les orignaux, les loups, l'archéologie et la paléontologie. Ces travaux sont résumés dans l'Analyse descriptive des ressources. La recherche et la surveillance sont fortement encouragées dans la région étant donné que les nouveaux travaux et les projets de recherche indépendants servent à fournir des indications et des interprétations intéressantes dans toute une gamme de disciplines. Tous les chercheurs sont tenus de se procurer un permis de recherche avant d'effectuer des travaux dans le parc national Vuntut. Les citoyens de la collectivité se préoccupent du traitement qui est fait des animaux; c'est pourquoi Parcs Canada encouragera dans la mesure du possible les chercheurs à recourir aux méthodes les moins perturbatrices et à éviter de capturer, de marquer et de manipuler les animaux sauvages.

## 7.5 Accès aérien

Il n'y a aucune aire d'atterrissage délimitée dans le parc. Les visiteurs et les chercheurs doivent se procurer un permis d'atterrissage pour poser leur appareil dans le parc, et les demandes de permis seront évaluées au cas par cas. Pour déterminer s'il y a lieu de délimiter des aires d'atterrissage désignées, il faudra mener d'autres recherches, notamment en ce qui concerne le recours aux appareils à voilure tournante par rapport aux appareils à voilure fixe, la possibilité de permettre les atterrissages sur l'eau, le sol et la neige, et l'orientation des visiteurs vers des secteurs où ils peuvent vivre une expérience de qualité en évitant le plus possible d'influer sur l'environnement et de perturber les activités de subsistance. Toute personne qui offre des services d'accès par voie aérienne dans le parc doit se procurer un permis d'exploitation. Parcs Canada élaborera des lignes directrices pour la gestion et le contrôle de l'accès aérien au besoin, afin de réduire au maximum l'impact de cette activité.

### 7.5.1 But stratégique

*Les visiteurs vivent des expériences de qualité dans le parc, tout en veillant à ce que l'intégrité écologique et le patrimoine culturel du parc soient préservés et que les droits des Gwitchin Vuntut dans le parc soient respectés.*

### 7.5.2 Objectifs

1. Offrir toute une gamme d'activités récréatives qui cadrent avec les valeurs du parc.
2. Favoriser la pratique d'activités qui permettent au public de comprendre les ressources patrimoniales du parc et de les apprécier à leur juste valeur.
3. Gérer l'accès et l'utilisation récréative d'une manière qui cadre avec les activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut ou qui soit complémentaire à celles-ci.

### 7.5.3 Mesures clés

1. Réaliser d'autres travaux de recherche pour déterminer quels sont les secteurs qui se prêtent à la fréquentation.
2. Faire la description des parcours et la mettre à la disposition des visiteurs.
3. Surveiller les activités humaines pour en déterminer les incidences et intervenir au besoin.
4. Harmoniser le coût du permis d'accès à l'arrière-pays avec ceux qui sont imposés dans les parcs nationaux de l'Arctique de l'Ouest.

#### *Services commerciaux pour les visiteurs*

5. Faire modifier la réglementation pour permettre aux guides gwitchin vuntut titulaires d'un permis de porter une arme à feu lorsqu'ils dirigent des groupes dans le parc national Vuntut.

#### *Accès aérien*

6. Évaluer les secteurs qui se prêteraient à l'aménagement d'une piste d'atterrissage et délimiter des aires désignées.

## 7.6 Évaluation des risques et sécurité publique

Le parc national Vuntut se trouve au cœur d'une région sauvage et reculée; il comporte de nombreux risques, comme d'autres régions montagneuses et nordiques du Yukon. On n'y trouve aucun sentier balisé ni aucune installation. Son isolement peut aggraver les conséquences de tout incident. La rigueur extrême du climat hivernal, l'imprévisibilité de la météo, le relief varié, la présence d'insectes qui piquent, l'absence d'abris et la possibilité de rencontrer des animaux sauvages sont autant d'éléments qui peuvent présenter des risques pour quiconque est mal préparé.

La sécurité publique est une responsabilité partagée. Parcs Canada informera les visiteurs des risques auxquels ils peuvent faire face pendant leur séjour dans le parc de même que de la responsabilité qui leur incombe de tenir compte de cette information au moment de planifier leur excursion. L'Agence fera tout son possible pour mettre au courant les visiteurs des compétences à avoir et de la préparation nécessaire pour être autonome et faire preuve de responsabilité personnelle dans le parc national Vuntut. Les visiteurs sont tenus de traiter eux-mêmes les urgences médicales ou les situations faisant intervenir un animal sauvage. La documentation de préparation comprendra une section sur le type et le niveau actuels des services et des politiques de recherche et de sauvetage.

Parcs Canada a élaboré un plan préliminaire d'évaluation des dangers et de sécurité publique pour le parc national Vuntut. L'Agence se dotera et conservera des capacités de sauvetage compatibles avec le niveau de service qui sera défini dans le plan. Elle insistera d'abord et avant tout sur la prévention, l'éducation et l'information. Elle travaillera en collaboration avec les organismes régionaux et nationaux qui font de l'intervention d'urgence pour voir à ce que le programme de sécurité publique du parc soit intégré au réseau régional et national d'intervention en matière de sécurité.

### 7.6.1 But stratégique

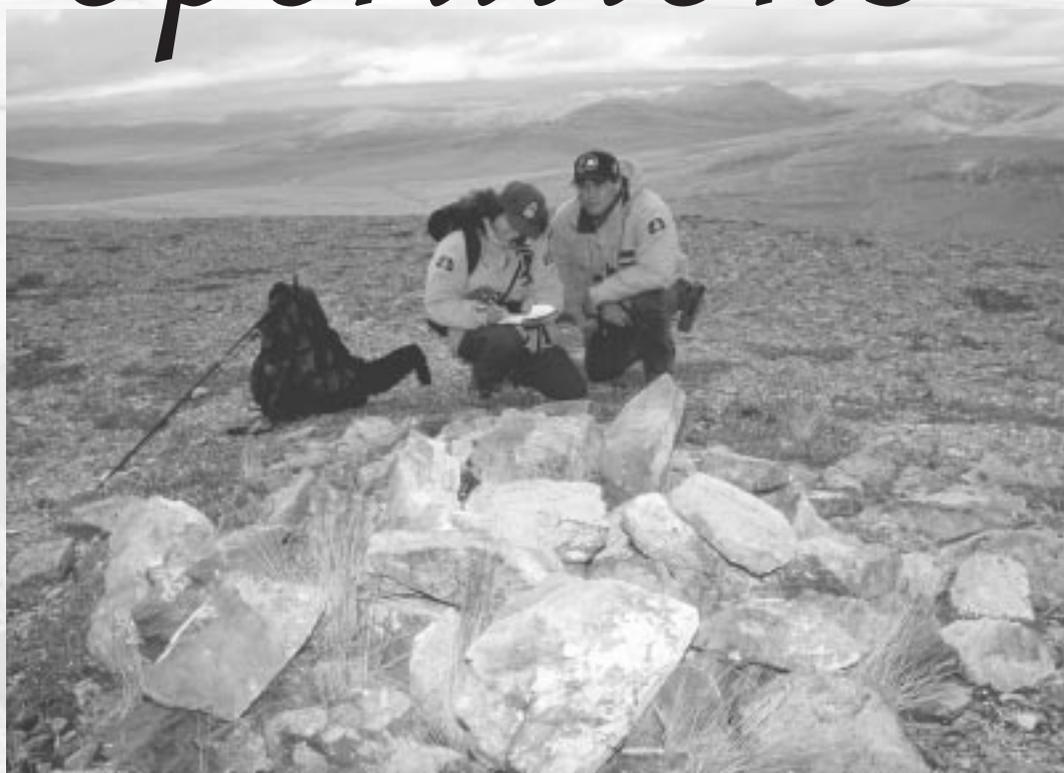
*Le programme de sécurité publique du parc se fonde sur la prévention, la préparation, l'intervention et la responsabilité partagée.*

### 7.6.2 Mesures clés

1. Se doter et conserver des capacités de sauvetage compatibles avec le niveau de service qui sera défini dans le plan d'évaluation des dangers et de sécurité publique, en insistant d'abord et avant tout sur la prévention, l'éducation et l'information.
2. Travailler avec les organismes régionaux et nationaux qui s'occupent de recherche, de sauvetage et d'intervention en cas d'urgence, p. ex. la Gendarmerie royale du Canada, les gardes de parc d'Old Crow, la station de soins infirmiers d'Old Crow, le parc national Ivvavik et d'autres administrations à Old Crow, Dawson et Inuvik, pour voir à ce que le programme de sécurité publique du parc soit intégré au réseau régional et national d'intervention en matière de sécurité.



# Administration et opérations



*Collecte de données et gestion continue des caractéristiques culturelles et naturelles du parc.*

## 8.0 Administration et opérations

La collectivité d'Old Crow offre l'accès au parc par voie terrestre. Des vols nolisés sont offerts depuis Dawson et Inuvik; il n'y pas de compagnie de vols nolisés qui assure des vols depuis Old Crow. À l'heure actuelle, deux employés à temps plein habitent à Old Crow et travaillent avec les Gwitchin Vuntut et les habitants de la collectivité pour réaliser des projets sur le parc et pour accueillir les visiteurs. Au fil du temps, il y aura des employés à temps plein et des employés saisonniers à Old Crow, où le centre des opérations du parc sera aménagé. En conjonction avec le centre d'accueil dont il a été question à la section 7.1, Parcs Canada aménagera un centre des opérations à Old Crow.

Le parc doit se doter de ressources pour la communication opérationnelle. Parcs Canada songera à diverses méthodes, y compris les téléphones mobiles GSN, et la méthode la moins perturbatrice et la plus fiable sera retenue. Il faudra peut-être pour ce faire aménager une ou deux pylônes radio (il s'agit de la seule infrastructure opérationnelle prévue pour le parc pour le moment).

### ***Gérance environnementale***

En vertu d'une initiative visant à réduire au minimum les incidences sur l'environnement, le gouvernement canadien exige de tous les ministères et organismes fédéraux qu'ils élaborent et mettent en oeuvre une stratégie de développement durable de même qu'une stratégie de gestion de l'environnement. En ce qui concerne le parc national Vuntut, les priorités vont à la gestion des substances dangereuses, des déchets et des émissions de substances dans l'atmosphère ainsi qu'à l'approvisionnement écologique (l'utilisation de produits sans danger pour l'environnement). Étant donné que la plupart des déplacements dans le parc sont effectués par le personnel du parc, il sera important de surveiller les opérations du parc et d'adopter des mesures d'atténuation au besoin.

### ***Protection des ressources : application et observation de la loi***

Au chapitre de l'application de la loi dans le parc national Vuntut, Parcs Canada est surtout chargé de faire respecter les dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et du *Règlement sur les parcs nationaux* qui ont trait à la conservation des ressources. Conjuguées aux stratégies de gestion découlant de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, ces dispositions contribuent à assurer la préservation de l'intégrité écologique du parc, la protection des ressources culturelles et le respect des droits des Premières nations.

### ***Marchés et emploi***

La section qui suit est adaptée de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, qu'il faudra consulter pour obtenir plus de détails ou des éclaircissements :

- Viser l'objectif selon lequel au moins 50 p. 100 des emplois dans la fonction publique du parc soient occupés par des Gwitchin Vuntut compétents.
- Donner un préavis suffisant au gouvernement des Gwitchin Vuntut de tout appel d'offres de marchés visant la fourniture de biens et services dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut, pour la mise en valeur, l'exploitation et la gestion du parc.
- Offrir au gouvernement des Gwitchin Vuntut un droit de premier refus à l'égard des marchés que Parcs Canada propose et qui portent sur la construction ou l'entretien des pistes et d'installations dans le parc ou aménagées dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut.

### ***Mise en oeuvre du plan directeur***

Pour voir à ce que le public participe à la mise en oeuvre du plan directeur, l'Agence Parcs Canada fera paraître un rapport annuel sur la mise en oeuvre du plan et elle tiendra des réunions au besoin. De plus, le tout nouveau Rapport sur l'état des parcs, publié tous les cinq ans, et le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, publié tous les deux ans, rendront compte du degré d'intégrité écologique du parc.

### 8.0.1 Buts stratégiques

*L'administration et les opérations du parc respectent les trois responsabilités fondamentales : assurer l'intégrité écologique du parc; fournir des services aux clients et dépenser les deniers publics de manière judicieuse et efficiente.*

*Parcs Canada adopte de saines pratiques environnementales à l'égard de toutes ses activités, de tous ses services et de tous ses produits.*

*Les ressources du parc sont protégées en vertu des dispositions de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, du Règlement sur les parcs nationaux, de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut et d'autres lois applicables.*

### 8.0.2 Mesures clés

1. Aménager un centre d'opérations à Old Crow, dans le centre d'accueil.
2. Évaluer les méthodes disponibles pour assurer les communications opérationnelles dans le parc et retenir la méthode la plus appropriée.
3. Mettre en oeuvre un mécanisme de gestion environnementale pour le parc qui fasse une large place à la gestion des substances dangereuses, des déchets et de l'émission de substances dans l'atmosphère ainsi qu'à l'approvisionnement écologique (l'utilisation de produits sans danger pour l'environnement).
4. Surveiller les opérations du parc et voir à ce qu'elles aient le moins d'impact possible sur l'intégrité écologique du parc.
5. Modifier l'ébauche du plan d'application de la loi pour satisfaire aux nouvelles directives nationales portant sur l'application de la loi.
6. Préparer des rapports annuels sur la mise en oeuvre du plan directeur.
7. Se servir du tout nouveau *Rapport sur l'état des parcs*, publié tous les cinq ans, et du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, publié tous les deux ans, pour rendre compte de l'intégrité écologique du parc.



# Zonage du parc et création de réserves intégrales



Possibilités de randonnée dans le secteur nord-est du parc national Vuntut.

## 9.0 Zonage du parc et création de réserves intégrales

### 9.1 Système de zonage des parcs nationaux

Parcs Canada a recours à un système de zonage qui compte cinq catégories et repose sur le degré de protection nécessaire à chaque secteur. Pour effectuer ce zonage, l'Agence évalue également dans quelle mesure les secteurs se prêtent à des activités récréatives. Ce système n'empêche en rien les activités de récolte des ressources et de subsistance exercées par les Gwitchin Vuntut. Les cinq catégories de zonage sont les suivantes :

**Zone I- Préservation spéciale** Zone où l'activité humaine est restreinte de façon à protéger des ressources particulièrement importantes ou fragiles. Les véhicules à moteur y sont interdits, y compris les avions et les hélicoptères.

**Zone II – Milieu sauvage** Zone qui abrite de vastes étendues représentatives de l'écosystème du parc et qui sera maintenue à l'état sauvage. Les véhicules à moteur y sont interdits, mais des atterrissages rigoureusement contrôlés sont autorisés dans les secteurs reculés du Nord.

**Zone III – Milieu naturel** Zone préservée dans son état naturel; les activités humaines y sont toutefois moins limitées que dans la zone II. Certains véhicules à moteur sont autorisés dans la zone III, habituellement les transports en commun.

**Zone IV – Loisirs de plein air** Zone convenant à une vaste gamme de possibilités d'éducation, de loisirs de plein air et d'installations connexes qui ne nuisent ni au paysage naturel ni à l'environnement du parc. Les véhicules à moteur y sont autorisés.

**Zone V – Services du parc** Zone englobant un lotissement urbain, comme Banff ou Jasper, un important centre de services ou le centre administratif d'un parc.

## 9.2 Zone I – Préservation spéciale

Les secteurs de la zone I méritent une protection spéciale parce qu'ils contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles exceptionnelles, menacées ou en voie de disparition, ou encore parce qu'ils figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. Dans cette zone, la préservation est l'objectif prioritaire. Les secteurs où se trouvent les sept clôtures à caribous du parc ont été désignés zone I (pour en savoir davantage sur les clôtures à caribous, voir la section 5.1). Le zonage localisé permettra d'inclure les clôtures à caribous et les structures connexes dans la zone I, tout en autorisant l'atterrissage d'avions et d'hélicoptères dans la zone II, non loin de là. Les atterrissages seront toutefois contrôlés pour garantir la protection des ressources culturelles.

## 9.3 Zone II – Milieu sauvage et création de réserves intégrales

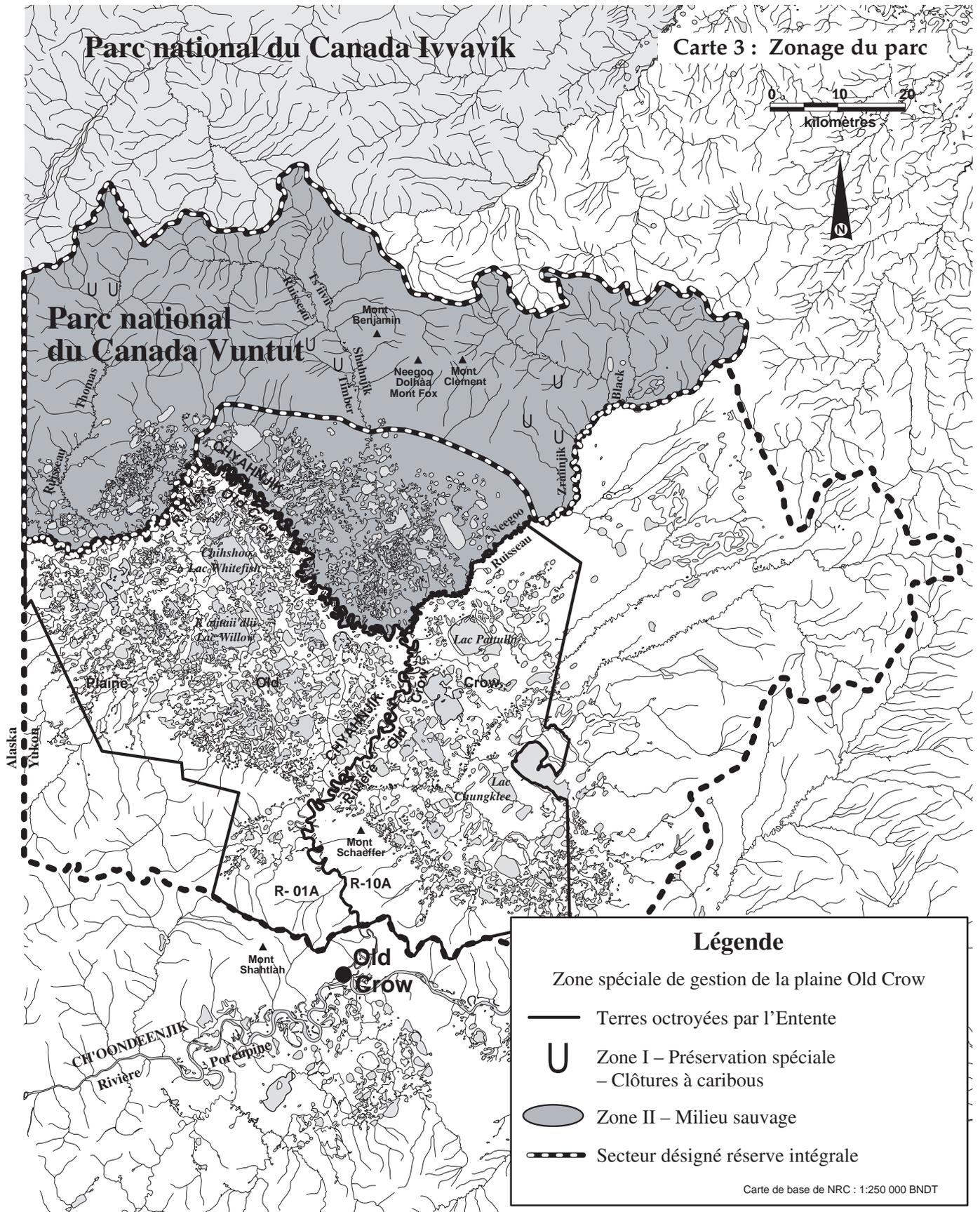
### *Zone II*

La zone II comporte de vastes aires qui représentent bien une région naturelle et sont conservées à l'état sauvage. Il s'agit de préserver l'écosystème en évitant le plus possible d'intervenir. Les secteurs de zone II permettent aux visiteurs de découvrir l'écosystème du parc et nécessitent peu ou pas de services ou d'installations. Les véhicules à moteur y sont interdits, mais des atterrissages rigoureusement contrôlés sont autorisés dans les secteurs reculés. Le plan de zonage désigne l'ensemble du parc comme zone II, à l'exception des secteurs de zone I.

Durant les mois d'hiver, lorsque les lacs de la plaine Old Crow sont gelés et ne sont plus fréquentés par la sauvagine, la partie sud-est du parc (voir carte du zonage) sera temporairement désignée zone III; il sera alors permis d'y effectuer des excursions commerciales guidées en motoneige et des excursions commerciales en traîneau à chien accompagnées de motoneiges (voir section 7.3.1). Toute autre activité en véhicule motorisé y demeurera interdite et cette partie du parc ne sera pas déclarée réserve intégrale (voir ci-dessous). Les activités en motoneige seront étudiées lors du prochain examen du plan directeur et le zonage sera revu en conséquence; la création de corridors ou de secteurs désignés zone III pourra alors être envisagée.

Parc national du Canada Iyavik

Carte 3 : Zonage du parc



### ***Création de réserves intégrales***

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit la création de réserves intégrales par voie de règlement. Cette mesure a pour but d'aider Parcs Canada à préserver l'intégrité écologique en y interdisant les activités susceptibles d'en altérer le caractère sauvage. Seules les installations et les activités nécessaires à la prestation des services essentiels et à la protection des ressources du parc sont autorisées dans les réserves intégrales. Voici la principale différence entre le zonage et la création de réserves intégrales :

- Le zonage des parcs est un outil de planification qui, en faisant de l'intégrité écologique l'objectif premier, permet de délimiter des secteurs et de déterminer les activités qui peuvent y être pratiquées. Ces zones peuvent être modifiées tous les cinq ans dans le cadre de l'examen du plan directeur.
- La création de réserves intégrales est un outil législatif qui donne au public l'assurance que les installations et les activités incompatibles avec le caractère sauvage d'un parc y seront interdites. Ainsi, le public obtient la garantie que le parc sera maintenu dans son état naturel en permanence. Les limites des réserves intégrales ne peuvent être changées que par modification du règlement, processus qui nécessite un décret en conseil.

Nous recommandons que le secteur situé au nord de la plaine Old Crow, soit environ 75 p. 100 de la superficie du parc national, soit déclaré réserve intégrale. Les secteurs de zone I entourés de secteurs de zone II qui se trouvent dans cette partie du parc feront partie de la réserve intégrale.

#### **Mesure clé**

1. Au plus tard un an après le dépôt du plan directeur, le secteur du parc situé au nord de la plaine Old Crow (voir carte 3) sera déclaré réserve intégrale.

# Priorités de la mise en œuvre



Joe Kyikavichik à bord d'une embarcation faite en peaux s'approche de la carcasse d'un caribou sur la berge.

Archives du Yukon. Collection du père Mouchet. n° 97/51 n° 34

## 10.0 Priorités de la mise en œuvre

Le plan directeur expose l'orientation stratégique qui doit être suivie à long terme pour la gestion et l'exploitation du parc national Vuntut. Le directeur du parc, en collaboration avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et avec le gouvernement des Gwitchin Vuntut, est chargé de la mise en œuvre du plan directeur. Le plan d'affaires de l'Unité de gestion du Yukon est mis à jour chaque année; il sert à présenter la stratégie de mise en œuvre du plan directeur et à répartir les ressources en fonction des priorités.

Chaque année, à l'automne, des rencontres ont lieu entre le Conseil, le gouvernement des Gwitchin Vuntut et Parcs Canada pour aider à l'élaboration du plan d'affaires de l'Unité de gestion. La capacité de l'Agence à mettre en œuvre les mesures clés énoncées dans le plan dépend en partie de la disponibilité des ressources et de la collaboration de divers partenaires et intervenants.

Les progrès accomplis seront déterminés par le biais de rapports annuels sur la mise en œuvre du plan directeur (soumis à l'examen du public), de rapports annuels sur le rendement du plan d'affaires, du Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, publié tous les deux ans, et du tout nouveau Rapport sur l'état des parcs, publié tous les cinq ans.

La liste ci-dessous présente les priorités qui seront traitées durant les deux premières années de mise en œuvre du plan. Elles sont regroupées par gamme de services offerts par Parcs Canada, d'après le Plan d'affaires de l'Unité de gestion.

### *Protection des ressources patrimoniales*

- Élaborer divers programmes de surveillance écologique et y participer.
- Continuer de contribuer aux travaux de l'International Porcupine Caribou Board et du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.
- Élaborer un plan de gestion des ours pour le parc.
- Entreprendre une étude sur le carcajou et les autres mustélidés qui habitent le parc et les secteurs environnants.
- Contribuer à la progression du programme national de gestion des espèces en péril.
- Favoriser la création d'un Centre de données sur la conservation au Yukon.
- Travailler en collaboration à la mise en œuvre des mesures pertinentes des plans régionaux, p. ex. le plan de gestion de la faune et du poisson du Nord du Yukon et le plan régional sur le bœuf musqué (à venir).
- Participer aux processus de planification régionaux pertinents.
- Contribuer à offrir aux aînés la possibilité de transmettre leurs connaissances et leurs savoir-faire traditionnels.
- Terminer la réalisation d'un projet communautaire sur la tradition orale.
- Relever les nouveaux sites archéologiques et tenir la base de données à jour.
- Effectuer des travaux en lien avec les clôtures à caribous, notamment conduire des entrevues, enregistrer les clôtures encore existantes et organiser des ateliers communautaires traitant des l'importance de ces structures.
- Mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement pour le parc.
- Surveiller les activités d'exploitation du parc, l'activité humaine et les activités de subsistance (en collaboration avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon) et prendre les mesures qui s'imposent.
- Par voie de règlement, déclarer réserve intégrale toute la partie nord du parc.
- Modifier l'ébauche de plan d'application de la loi afin qu'il respecte les nouvelles directives nationales à cet égard.
- Rendre compte de l'état de l'intégrité écologique du parc au moyen du Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées.

### ***Mise en valeur du patrimoine***

- En collaboration avec les partenaires, entreprendre l'aménagement d'un centre d'accueil/des opérations du parc à Old Crow.
- Mettre sur pied des activités communautaires, p. ex. des troussees éducatives pour les écoles et des programmes de sensibilisation du public à l'intention des résidents de la région.
- Mettre à jour régulièrement le site Web du parc pour faire connaître aux Canadiens et aux Canadiennes les ressources naturelles et culturelles qu'il abrite.
- Diffuser, sur Internet et par d'autres moyens, les résultats des recherches effectuées.

### ***Services aux visiteurs***

- Voir à ce que les informations promotionnelles diffusées par le parc ou par d'autres intervenants soient exactes et créent chez les visiteurs des attentes réalistes.
- Travailler avec divers intervenants pour appuyer les efforts liés au tourisme dans le parc, p. ex. financer la formation de guides.
- Faire modifier le Règlement de manière à ce que les guides gwitchin vuntut titulaires de permis soient autorisés à porter une arme à feu lorsqu'ils dirigent des groupes dans le parc national Vuntut.
- Développer et conserver des capacités de sauvetage compatibles avec le niveau de service établi dans le plan d'évaluation des dangers et de sécurité publique.

### ***Gestion de Parcs Canada (y compris les revendications territoriales)***

- Travailler de concert avec le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon et le gouvernement des Gwitchin Vuntut à la mise en œuvre des dispositions de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut traitant du parc national Vuntut.
- Élaborer et présenter des rapports annuels sur la mise en œuvre du plan directeur.



# Résumé de l'évaluation environnementale



*Spermophile arctique*

## 11.0 Résumé de l'évaluation environnementale

### 11.1 Aperçu

Le plan directeur du parc national du Canada Vuntut a été soumis à une évaluation environnementale, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Parcs Canada a procédé à l'évaluation d'entrée de jeu, de façon à pouvoir tenir compte des incidences environnementales associées aux initiatives proposées dans le plan avant de prendre des décisions irrévocables. Cette façon de procéder lui a également permis de modifier l'ébauche

du plan en cours de route. Les résultats de l'évaluation sont présentés brièvement ci-dessous; veuillez vous reporter au rapport intégral pour obtenir des renseignements plus détaillés.

Le présent plan directeur est le premier document du genre à être élaboré pour le parc national du Canada Vuntut. Il est basé en grande partie sur les Lignes directrices provisoires de gestion du parc national Vuntut, approuvées en 2000. Le plan directeur propose 54 mesures clés qui visent à éliminer les agents d'agression menaçant l'intégrité écologique du parc, à reconnaître les droits des Premières nations tels que définis dans l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, et à développer les services aux visiteurs et les opérations du parc. Nombre de ces mesures viennent simplement préciser des approches de gestion déjà employées dans le parc national Vuntut. Si les propositions du plan sont suivies, peu de nouvelles activités ou installations verront le jour. Certaines mesures permettront de créer des emplois et de produire des retombées économiques pour les entreprises de la région. Conformément aux ententes de règlement des revendications territoriales, le parc doit engendrer des retombées socioéconomiques pour les Gwitchin Vuntut.

## 11.2 Analyse et évaluation des répercussions

### *Principes*

Parcs Canada s'est inspiré du principe de la prudence, de la gestion adaptative et d'autres approches reconnues en biologie de conservation pour rédiger l'énoncé d'intégrité écologique du parc et les mesures clés proposées dans le plan. La direction de l'Agence devra prendre trois critères en considération au moment d'autoriser ou non la tenue d'une activité ou d'un projet dans le parc : la compatibilité (activités qui cadrent avec la nature sauvage du parc et qui tiennent compte de la fragilité des ressources), la contrôlabilité (période et fréquence) et la réversibilité (surveillance des effets et rajustement des mesures de gestion, au besoin, pour réduire au minimum les incidences ou supprimer l'installation ou l'activité). En l'absence de données empiriques suffisantes ou en cas de doute quant à l'exactitude des prévisions touchant les incidences, Parcs Canada optera pour la prudence et accordera la priorité à l'intégrité écologique plutôt qu'aux considérations socioéconomiques, aux activités récréatives ou à d'autres facteurs. En axant le plan directeur sur la prudence, il devrait être possible de préserver à long terme l'intégrité écologique du parc national Vuntut.

### *Agents d'agression*

Le plan directeur inclut l'énoncé d'intégrité écologique ainsi que des objectifs de surveillance écologique. L'énoncé souligne les principales étapes à suivre pour préserver l'intégrité écologique du parc, ainsi que les moyens à prendre pour surveiller l'état de cette dernière. Parcs Canada a identifié les principales menaces qui pèsent sur le parc et sur l'écosystème régional, a choisi des indicateurs de l'intégrité écologique pertinents et a établi des cibles à atteindre.

### *Intégrité écologique*

Le plan directeur du parc national Vuntut ne propose pas l'aménagement d'importantes installations pour les visiteurs, ni de sentiers ou d'emplacements de camping désignés. Des installations en milieu sauvage, par exemple des toilettes sèches et des perches à provisions, seront installées au besoin. Les propositions contenues dans le plan directeur ne devraient entraîner aucune perte directe d'habitat ou perte importante de fonctions de l'habitat. L'intégrité écologique du parc ne subira donc aucune incidence significative, et le parc demeurera un milieu sauvage intact.

Des avions légers et des hélicoptères sont autorisés à atterrir dans le parc pour appuyer les excursions dans l'arrière-pays, les opérations du parc et la recherche. Les aéronefs peuvent cependant nuire aux

animaux sauvages et à la qualité de l'expérience des visiteurs. Parcs Canada a donc adopté des lignes directrices qui régissent la fréquence et les itinéraires des vols, ainsi que les aires d'atterrissage et de décollage, afin de gérer la circulation des aéronefs dans le parc. Le nombre d'avions et d'hélicoptères qui fréquentent le parc devrait rester relativement semblable à ce qu'il est aujourd'hui.

Les opérations du parc, les activités récréatives et la recherche pourraient entraîner l'introduction et l'établissement de plantes non indigènes dans le parc national Vuntut. En effet, les graines de végétaux peuvent être transportées et déposées de plusieurs manières : atterrissages d'avions et d'hélicoptères, transport en motoneige, vêtements ou équipement contaminés, etc. La possibilité qu'une quantité importante de graines de plantes non indigènes soit transportée dans le parc est toutefois limitée, actuellement, étant donné le petit nombre de gens qui fréquentent l'endroit. De plus, bien que de nombreuses études aient démontré l'incidence grave de l'introduction d'espèces non indigènes dans les climats tempérés, l'éloignement et le climat rigoureux qui caractérisent le Nord ont restreint les possibilités d'établissement de plantes exotiques par le passé. Tel que mentionné dans le Rapport de 1999 sur l'état de l'environnement au Yukon, cependant, les espèces non indigènes de plantes envahissantes pourraient devenir un grave problème au Yukon si le réchauffement climatique se poursuit.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ne classe aucune des espèces de mammifères habitant le parc Vuntut comme espèces en voie de disparition ou menacées. Toutefois, le grizzli, le carcajou et l'ours polaire ont été déclarés espèces préoccupantes. Le faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* est considéré comme menacé, alors que le faucon pèlerin de la sous-espèce *tundrius* et le hibou des marais sont des espèces préoccupantes. Le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage mentionne plusieurs espèces qui ne font pas partie de la liste dressée par le Comité, notamment le pluvier bronzé, le courlis corlieu, plusieurs espèces de bécasseaux, la bécassine des marais et le phalarope à bec étroit. Le personnel du parc national Vuntut continuera de participer aux efforts de surveillance et de gestion de ces espèces.

La pêche récréative est interdite dans le parc national Vuntut. Le plan directeur propose que des recherches soient effectuées afin d'étudier l'incidence probable de la pêche sur les ressources aquatiques du parc; les données ainsi recueillies permettront à Parcs Canada de déterminer s'il est possible ou même souhaitable d'y permettre la pêche récréative. Il est mentionné, dans l'Analyse descriptive des ressources, que les populations d'ombre de l'Arctique faisant l'objet d'une pêche récréative doivent être gérées avec une grande prudence. Facile à attraper, l'ombre est en effet une espèce fort appréciée des pêcheurs et son taux de croissance est lent, ce qui la rend particulièrement vulnérable à la surexploitation.

### *Ressources culturelles*

Le parc national Vuntut n'abrite aucun édifice fédéral du patrimoine; on y trouve cependant de précieuses ressources culturelles, par exemple les clôtures à caribous. Les mesures proposées par le plan directeur ne devraient avoir aucune incidence négative directe sur ces ressources. On prévoit une augmentation du niveau de participation des Gwitchin Vuntut aux initiatives de gestion des ressources culturelles et patrimoniales du parc, ainsi que l'intensification des relations de travail entre Parcs Canada et cette première nation.

### *Activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut*

L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut décrit en détails les droits des Autochtones relativement à la récolte et à l'utilisation traditionnelle des ressources. Intégrés au Plan directeur du parc national Vuntut, ces droits touchent les activités traditionnelles suivantes : cueillette de baies, pêche, chasse, piégeage d'animaux à fourrure et séjours spirituels. Les mesures proposées par le plan directeur devraient permettre d'augmenter le rôle joué dans la gestion du parc par le Conseil des

ressources renouvelables du Nord du Yukon et par le gouvernement des Gwitchin Vuntut, de préserver les droits de ces Autochtones, de leur garantir l'accès à leurs territoires traditionnels, d'améliorer la cogestion et de faire profiter les Gwitchin Vuntut de retombées socioéconomiques positives. L'amélioration des possibilités, pour les Gwitchin Vuntut, de pratiquer des activités traditionnelles devrait permettre de rehausser leur niveau de continuité culturelle.

Depuis des générations, les Gwitchin Vuntut utilisent des refuges, des tentes et d'autres structures lorsqu'ils pratiquent leurs activités traditionnelles. Ces installations serviront principalement à la pratique de ces activités, bien que les refuges puissent accessoirement être utilisés lors d'activités touristiques guidées. Il sera interdit de loger des touristes dans ces structures, mais il sera autorisé d'y faire la cuisine, de s'y réunir ou d'y entreposer de la nourriture.

Le Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon offre une orientation stratégique et des conseils à Parcs Canada et au gouvernement des Gwitchin Vuntut sur les questions qui touchent les ressources renouvelables du parc. Des données non scientifiques suggèrent que la quantité de ressources utilisées actuellement est peu élevée parallèlement à leur abondance. Une récolte de cet ordre est probablement durable et ne semble avoir aucune incidence négative sur l'intégrité écologique du parc national Vuntut. L'incidence liée à l'accès aux installations de récolte des ressources et à leur utilisation est peu importante étant donné la faible fréquence de ces activités. Les possibilités de conflits entre les cueilleurs autochtones et les visiteurs du parc sont mineures, puisque ces derniers sont très peu nombreux. L'incidence des activités de récolte traditionnelle sera évaluée en détails afin d'assurer la viabilité à long terme de chaque population et de préserver l'intégrité écologique de l'écosystème élargi du parc Vuntut. Les tendances actuelles semblent indiquer une diminution des activités traditionnelles de chasse et de piégeage dans le parc national Vuntut; en effet, les Gwitchin Vuntut consacrent moins de temps à ces activités que par le passé. Le registre des récoltes que doit créer le gouvernement des Gwitchin Vuntut devrait aider à chiffrer les changements dans les efforts de récolte traditionnelle et dans les résultats obtenus. Ces données aideront le Conseil à faire des recommandations quant au niveau de récolte traditionnelle devant être autorisé dans le parc.

### *Gestion des activités récréatives*

Le parc national Vuntut n'est pas accessible par la route. Pour l'instant, très peu de gens le fréquentent, ce qui s'explique en partie par l'éloignement du parc et par le montant important que doivent déboursier les visiteurs pour s'y rendre. Le plan directeur prévoit des mesures clés qui permettront de gérer les moyens de transport des visiteurs et de leur interdire l'accès aux sites dont les ressources culturelles ou écologiques sont particulièrement vulnérables. L'utilisation récréative de motoneiges est interdite dans le parc national Vuntut; toutefois, les visiteurs qui participent à des excursions guidées en motoneige sont autorisés à se déplacer sur ces véhicules, à titre de conducteur ou de passager, pour se rendre aux camps de base situés dans la partie sud du parc ou pour en revenir. L'embauche d'un guide titulaire d'un permis est encouragée. Tous les guides doivent soumettre leur plan d'affaires à un examen et obtenir un permis d'exploitation avant de pouvoir amener des groupes dans le parc national Vuntut. Les demandes de permis d'exploitation sont visées par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui exige que les propositions d'activités récréatives guidées fassent l'objet d'une évaluation environnementale. La décision d'accorder ou non un permis d'exploitation dépend entre autres du résultat de cette évaluation. Les permis d'exploitation peuvent être assortis de conditions visant à protéger l'environnement et la qualité de l'expérience des visiteurs. Le plan directeur prévoit la prise de mesures adéquates pour contrôler les activités récréatives et ainsi préserver l'intégrité écologique du parc, de même que le caractère sauvage du séjour des visiteurs.

### *Administration et opérations*

La section 8.0 du plan directeur (Administration et opérations) comprend des mesures clés axées sur la diminution de l'incidence des opérations de Parcs Canada. L'Agence surveillera ces dernières afin d'en déterminer les effets sur l'intégrité écologique. Les activités administratives et l'accueil des visiteurs du parc n'ont pratiquement pas d'incidence directe sur le parc national Vuntut puisque le bureau de l'administration du parc et les logements du personnel sont situés à Old Crow, à 60 km au sud du parc. Le centre d'accueil et des opérations du parc sera lui aussi aménagé à cet endroit.

Par le biais des mesures clés contenues dans le plan directeur, Parcs Canada s'engage à élaborer un plan d'action du Système de gestion de l'environnement portant sur les aspects environnementaux qu'il considère comme prioritaires. L'objectif de ce plan est de réduire au minimum l'incidence environnementale des activités administratives et des opérations du parc. Le Système de gestion de l'environnement mettra l'accent sur l'approvisionnement écologique, la gestion des matières dangereuses, la gestion des déchets et les émissions atmosphériques.

### *Création de réserves intégrales*

Le paragraphe 14 (1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* permet au gouverneur en conseil de déclarer réserve intégrale toute zone d'un parc qui est à l'état sauvage ou susceptible d'être ramenée à l'état sauvage. Il est prévu que dans la première année suivant l'approbation du plan directeur, un secteur englobant les trois quarts du parc national Vuntut sera déclaré réserve intégrale. Cette mesure permettra d'augmenter le niveau de protection de ce secteur du parc.

## **11.3 Effets cumulatifs**

Les mesures clés proposées dans le plan directeur ne devraient pas avoir d'effet négatif important sur l'environnement. Des mesures connues permettront d'atténuer les incidences possibles de la plupart des projets et activités susceptibles d'en avoir. La création d'une réserve intégrale dans le parc national Vuntut et le fait que ce parc soit situé à proximité d'autres vastes aires protégées permettront de bien le protéger contre les effets environnementaux cumulatifs générés à l'échelle locale. Toutefois, malgré le contrôle étroit exercé sur le paysage du parc et des environs, le parc national Vuntut demeure vulnérable aux effets cumulatifs sur lesquels le personnel n'a aucun contrôle direct. Ces derniers comprennent certains des principaux agents d'agression mentionnés à la section 4.2, p. ex. les changements climatiques et le transport à grande distance de substances chimiques persistantes. Il serait important de tenir compte de l'incidence de ces agents d'agression dans toute prochaine évaluation environnementale ou décision relative à un projet.

## **11.4 Décision**

Les mesures clés proposées dans le plan directeur du parc national Vuntut sont conformes aux politiques de Parcs Canada et du gouvernement fédéral. Les principaux agents d'agression qui touchent le parc national Vuntut ont été cernés dans l'énoncé d'intégrité écologique, lui-même intégré au plan directeur. De nombreuses mesures ont été proposées pour s'attaquer à ces menaces. L'énoncé d'intégrité écologique décrit les indicateurs, les cibles et les protocoles de surveillance qui serviront à évaluer l'état de l'intégrité écologique du parc. L'Agence rendra compte des résultats de ses travaux de façon régulière dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, ainsi que dans des rapports annuels exposant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan directeur.

Nombre des mesures clés contenues dans le plan directeur proposent l'adoption d'une approche globale interinstitutions pour résoudre des problèmes de gestion des ressources. En effet, les chances de réussite sont meilleures lorsqu'on fait appel à une approche de gestion axée sur l'écosystème élargi. Le plan devrait permettre aux organismes voisins et aux personnes qui participent aux

activités d'aménagement des terres de mieux se comprendre et collaborer. Une consultation adéquate du public a eu lieu lors de l'élaboration du plan directeur. La mise en œuvre du plan directeur du parc national du Canada Vuntut ne devrait avoir aucune incidence négative importante sur l'environnement et le niveau actuel d'intégrité écologique du parc devrait être maintenu. Les Gwitchin Vuntut devraient profiter d'avantages socioéconomiques importants.

Parmi les propositions décrites dans le plan directeur, un grand nombre ne sont pour l'instant qu'à l'état de concept. Il n'est donc pas possible d'évaluer dès maintenant leur plein effet sur l'environnement. Lorsque Parcs Canada obtiendra des renseignements plus précis, il évaluera les projets aux termes des dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, du Processus d'évaluation des activités de développement et de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* ou d'une autre loi qui les remplacerait. L'Agence Parcs Canada est l'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; elle n'entreprendra aucun projet sans préparer d'abord une évaluation environnementale, puis décider si ce projet doit être approuvé ou non, ou s'il doit faire l'objet d'évaluations plus approfondies.

### *Annexe A – Modèle d'écosystème pour le parc national du Canada Vuntut*

Le modèle d'écosystème fait ressortir les principales composantes biologiques et non biologiques du parc national Vuntut. Il illustre certaines des relations écologiques les plus importantes qui caractérisent l'écosystème du parc.

Chaque case du modèle représente un échelon majeur de l'écosystème et fournit des exemples de communautés végétales ou d'animaux caractéristiques de cet échelon. Le modèle montre également les relations qui existent entre ces diverses composantes; par exemple, les conditions climatiques locales peuvent modifier le niveau d'eau des lacs ou la fréquence des feux de forêt. Les populations d'ours ou de loups peuvent avoir une incidence sur une population de caribous mais, à long terme, la population de caribous peut à son tour avoir une incidence sur les populations d'ours et de loups. Les facteurs situés au sommet du modèle, c'est-à-dire le climat, les conditions climatiques locales, le régime hydrologique et les perturbations et processus abiotiques, peuvent avoir une incidence sur tous les échelons inférieurs.

De nombreuses autres relations auraient pu être illustrées dans ce modèle. De plus, lorsque deux cases sont reliées seulement indirectement par des flèches, on peut tenir pour acquis qu'il existe tout de même un lien entre les composantes qui y sont inscrites. Par exemple, les prédateurs peuvent avoir une incidence sur les communautés végétales, et les décomposeurs, sur les cycles de population.

Figure 1 : Modèle d'écosystème du parc

